

LE DEVOIR

VOL. LXXXVI - N° 306

MONTREAL, LES SAMEDI 4 ET DIMANCHE 5 JANVIER 1997

5 CAHIERS - 1.97\$ + TPS + TVQ

LES ARTS

Claude Lemieux met
en scène Matěj Visnec,
page B 1



LIVRES

La fascination
des contes,
page D 1



ÉCONOMIE

Bourse: la nervosité américaine
nous concerne-t-elle?
page C 1

LE MONDE

L'opposition serbe dénonce
la manœuvre de Milosevic,
page C 5

PERSPECTIVES

L'année des responsables

Le Temps des responsables, c'est le titre d'un ouvrage paru en 1993 sous la plume d'Alain Etchegoyen. Le philosophe y soutient que la responsabilité «devient la référence morale de notre temps». Il a raison.

L'Assemblée des évêques du Québec reprend ce thème dans le document de réflexion *Responsables et solidaires* sur les moyens de combattre la crise, publié en décembre.

«Qu'il s'agisse des politiques des gouvernements ou des entreprises, ou encore du comportement des individus, on ne peut plus faire comme si personne n'était responsable de rien ou n'avait plus de moyen d'intervenir», écrit l'AEQ. Tandis que l'Assemblée des évêques interpellait la totalité des citoyens et leur «façon de vivre ensemble», l'un des leurs, l'archevêque de Québec, M^{re} Maurice Couture, a choisi, la semaine suivante, dans un discours, de cibler une cause, *l'obsession du déficit zéro*, qui, en remettant en cause la fonction redistributive de l'État, donnerait aux pauvres la mauvaise impression de vivre un «apartheid social».



Michel Venne

«Le risque que nous courons, si l'État-Providence continue de s'effriter, c'est d'aboutir vraiment à ce qui était prôné il y a près de dix ans dans un rapport intitulé *Un Québec cassé en deux*. Nous vivrions alors dans deux mondes différents, un bon nombre de gens très à l'aise et un nombre encore plus grand de personnes démunies avec une classe moyenne de moins en moins nombreuse», dit-il.

Le premier ministre Lucien Bouchard a ressenti une attaque frontale contre ses politiques budgétaires dans les propos du prélat. De l'inflation verbale, dit-il, des journalistes prenant le relais pour sermonner l'archevêque en lui rappelant que la lutte au déficit est un préalable à la sauvegarde des programmes sociaux.

La sortie de M^{re} Couture a malheureusement jeté un peu dans l'ombre l'appel des évêques à une remise en cause de notre système de valeurs, en interpellant la responsabilité individuelle autant que celle de l'État. Que reste-t-il de la fidélité aux engagements, de la parole donnée, de l'amitié désintéressée, du souci du bien public, du don de soi, de l'entraide familiale?

La responsabilité est la nouvelle référence morale de notre temps, écrit Etchegoyen. Elle doit aussi être la référence pour résoudre les problèmes d'exclusion. «Lorsqu'un homme a perdu toute responsabilité dans l'espace social et économique, il entre dans une spirale de marginalisation», écrit-il. L'absence de responsabilité dans l'existence est aussi suppression des devoirs, abolition des contraintes, absence du regard d'autrui. Des habitudes se prennent dans ce vide croissant qui deviennent de plus en plus difficilement prévisibles», ajoute le philosophe pour qui, dans ce contexte, la responsabilité de l'État «est de rendre responsable», par l'éducation, notamment.

Le projet de politique d'aide sociale présenté par la ministre Louise Harel, qui demande aux assistés sociaux de prendre une part de responsabilité en faisant un petit quelque chose pour s'en sortir, ne s'inspire-t-il pas de cette philosophie?

La responsabilité déborde largement toutefois son sort personnel. «Tu deviens responsable pour toujours de ce que tu as approuvé», dit le renard au Petit Prince. Comme on ne devrait pas se défilier devant un frère, un ami, un voisin, un collègue mal en point, qu'un coup de main sortirait du pétrin. De même, un citoyen devient responsable, quand il participe à un comité paroissial, à celui d'une garderie, d'une école, d'une association d'entraide, parfois en suppléant aux manques du système public, d'autres fois en militant pour des changements.

«Pour que l'éthique se manifeste», écrit Henri Lamoureux dans *Le citoyen responsable* (publié chez VLB), il faut accepter de ne pas diluer sa propre responsabilité dans le grand tout hypocrite de la responsabilité collective.

Responsabilité des patrons, aussi, évidemment, et celle des élus qui se réfugient trop souvent derrière les clichés de la mondialisation pour expliquer les misères de leurs concitoyens, au lieu de braver les autres qui, sans contrat social, sans sanctions ni lois, sans jamais soumettre leur comportement au suffrage universel, manipulent les marchés financiers pour leur seul profit au risque de faire basculer des pays entiers dans la faillite. Il faudrait plus d'élus comme Raymond Barre pour dire qu'on «ne peut décidément plus laisser le monde aux mains d'une bande d'irresponsables de 30 ans qui ne pensent qu'à faire de l'argent».

Que 1997 soit l'année des responsables!

MÉTÉO

Montréal	Québec
Ciel variable samedi. Grésil et pluie dimanche.	Ciel variable samedi. Risque de pluie dim.
Max: 1 Min: -7	Max: -4 Min: -10
Détails, page C 6	

INDEX

Agenda..... B 8	Livres..... D 1
Annouces..... C 7	Le monde..... C 5
Les Arts..... B 1	Les sports..... C 8
Avis publics... C 6	Montréal..... A 3
Économie..... C 1	Mots croisés... C 6
Éditorial..... A 6	
Idées..... A 7	

La croisade de Galganov fait long feu

La communauté anglophone refusant ses méthodes provocatrices, le militant du bilinguisme abandonne la partie

SERGE TRUFFAUT
LE DEVOIR



L'intérieur du magasin que Howard Galganov a ouvert en novembre dernier, rue Monkland, dans le quartier montréalais de Notre-Dame-de-Grâce. Le militant anglophone, partisan d'un affichage bilingue égal dans les deux langues, s'en est pris hier aux médias de langue anglaise pour l'insuccès de sa campagne.

Entrée en vigueur de l'assurance-médicaments

La Régie blâme Bell pour les ratés dans les pharmacies

JEAN CHARTIER
LE DEVOIR

Les pharmaciens se montraient suspicieux hier envers la mise en vigueur du régime d'assurance-médicaments en raison de nouveaux problèmes survenus dans un bon nombre de pharmacies. Plusieurs craignaient qu'un engorgement plus sérieux encore ne survienne lundi midi dans les pharmacies des quartiers des affaires après la fin du congé des fêtes et le retour au travail massif du personnel de bureau.

Par contre, l'adjoint au président de la Régie d'assurance-maladie du Québec, Pierre Boucher, estimait en fin d'après-midi que le problème avait été nettement localisé, qu'il est attribuable à l'équipement de Bell Canada et au manque de préparation de certaines pharmacies mais que la vitesse de croisière a été atteinte hier midi, avec 24 000 transactions en une heure.

Quelque 1193 des 1475 pharmacies implantées au Québec ont réussi à enregistrer 81 300 transactions jeudi, ce qui fut un début fort discuté mais non un fiasco,

puisque 20 % du réseau resta dans le noir. Pierre Boucher estimait en fin d'après-midi que 75 pharmacies restaient à l'écart du système de la RAMQ hier.

«Le problème était les télécommunications et non l'ordinateur», a déclaré au Devoir Pierre Boucher. «C'est un tout petit équipement, l'aiguilleur fourni par Bell Canada qui n'assurait pas le flot de l'information à partir du micro-ordinateur du pharmacien jusqu'à l'ordinateur de la RAMQ.»

VOIR PAGE A 8: PHARMACIES

VOIR PAGE A 8: GALGANOV

A-t-on volé l'Empire State Building?

Pendant que son père est en prison, la fille d'un riche homme d'affaires japonais s'approprie l'Empire State Building. L'«indélicate» est à son tour incarcérée et c'est aujourd'hui le milliardaire américain Donald Trump qui perçoit les loyers du célèbre gratte-ciel new-yorkais. Une fable financière sans morale.

ROLAND-PIERRE PARINGAUX
LE MONDE

Dans le ciel de Manhattan, où rivalisent les géants de pierre et d'acier, l'Empire State Building reste un symbole sans égal de l'Amérique triomphante. À 65 ans, avec ses 102 étages et ses 381 mètres de haut, ce monument d'architecture qui fut pendant 40 ans le plus haut gratte-ciel du monde et qui a figuré dans une centaine de films, garde une place à part dans le cœur de l'Amérique. Et les deux millions de visiteurs qui traversent, tous les ans, son hall art déco de marbre gris, en route vers le sommet, ne viennent pas seulement pour le panorama, ou pour dire: «J'y étais». Ils viennent aussi s'offrir une grande tranche d'Amérique. Au-dessus de l'entrée, la bannière étoilée en fait foi.

Mais à qui appartient aujourd'hui cet empire de légende? Aux Américains? Aux Japonais? Aux deux à la fois? A-t-il été escamoté? Volé? Détourné? La justice aura là-dessus

son mot à dire. Ce qui est sûr, c'est que la star de la 5e Avenue est l'enjeu d'une formidable bataille financière, familiale et judiciaire. Un imbroglio dans lequel on retrouve, sur fond de dollars et de passions, un trio (le père, la fille et le gendre) déjà rencontré en France dans une sombre affaire de «châteaux japonais». Avec — cela va de soi — leur cortège d'avocats.

L'affaire commence, en 1991, par la mise en vente de l'Empire State Building par la société d'assurances Prudential. Avec ses 900 bureaux, le gratte-ciel le plus célèbre du monde est une affaire immobilière avant d'être une attraction touristique, mais c'est loin d'être une bonne affaire. Les loyers rapportent un médiocre 4,5 % par année et le bail n'expire pas avant... 2076! Dans ces conditions, on ne s'attend guère à voir les enchères dépasser 30 millions de dollars. Cependant, à Tokyo, un vieux monsieur à la mise soignée mais au passé sulfureux est

VOIR PAGE A 8: EMPIRE

MONTREAL

Le syndicat obtient satisfaction à la Banque Laurentienne

Le conflit qui couvait à la Banque Laurentienne devrait se résoudre d'heureuse façon demain. Le syndicat doit soumettre à l'approbation de ses 1600 membres un projet de convention collective dont il se montre très satisfait.

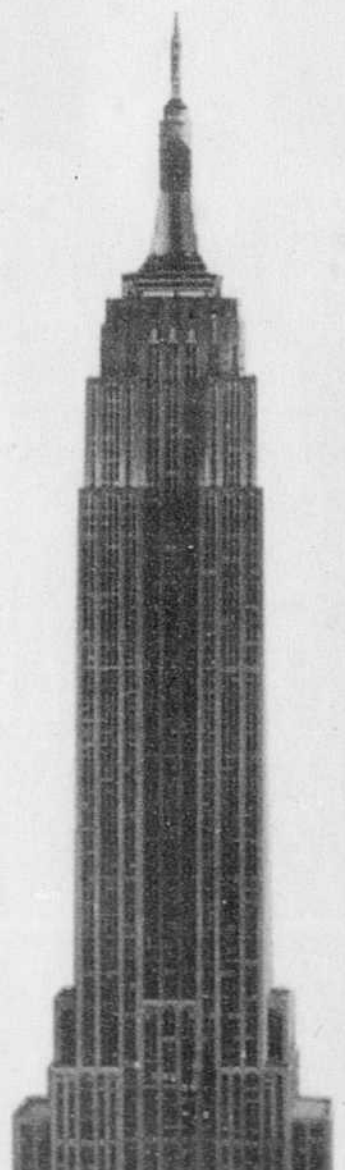
■ Lire notre reportage, page A 3



CHAMPIONNATS JUNIORS

Une finale Canada-USA

■ Lire notre reportage, page C 6



• LES ACTUALITÉS •

PAS DE PUB
TOUTE L'INFO

MICHEL LACOMBE

CBF-BONJOUR
de 6 h à 9 hDu lundi au vendredi
Dès lundi, la vie de Montréal et des
Montréalais n'aura plus de secret pour
les auditeurs de CBF-Bonjour.Michel Lacombe et ses chroniqueurs les
tiendront au fait de tout ce qui
s'y vit et de tout ce qui s'y dit.

Réalisation : Louis-Yves Dubois.

JEAN DUSSAULT

LE MIDI-15

de 12 h 15 à 13 h
du lundi au vendrediÀ la grande tribune téléphonique de CBF,
les sujets de l'heure se discutent, les
opinions se font entendre, des points de
vue s'échangent, le tout sous la direction
experte de Jean Dussault, dès lundi.

Réalisation : Michel Tremblay.

FRANK DESOER

MONTRÉAL-EXPRESS

de 15 h 30 à 17 h 30
du lundi au vendrediTout ce qui se passe, tout ce qui se dit et
tout ce qui intéresse les Montréalais,
on l'entend au Montréal-Express.
Animé dès lundi par Frank Desoer.

Réalisation : Martine Hippolyte.

Radio-Canada
CBF 690

DOUGLAS C. PIZAC ASSOCIATED PRESS

Bill Westphal s'est mouillé — c'est le cas de le dire — jeudi lorsqu'il a rendu visite à l'un de ses amis, à Seattle, aux États-Unis. C'est que le niveau du lac Ballinger a grimpé de près de 2,50 m à la suite du dégel et des pluies abondantes. Résultat? Plusieurs résidences situées en bordure du lac... font maintenant partie du lac.

Inondations et évacuations
de masse dans l'Ouest américain

REUTER

San Francisco — L'ouest des États-Unis était jeudi en proie à des inondations et à des coulées de boue qui ont obligé des milliers de personnes à désertir leurs foyers tandis que 2300 autres étaient bloquées dans le Parc national de Yosemite.

Les 65 000 habitants de quatre villes du nord de la Californie menacées par les eaux en crue de la rivière Feather ont reçu jeudi soir l'ordre d'évacuer leurs habitations. Dix-huit installations de secours ont été mises à leur disposition.

«Nous essayons de faire tout notre possible pour faire face à une situation vraiment difficile», a déclaré un porte-parole des Services d'urgence du comté de Yuba, l'une des quatre villes concernées par l'ordre d'évacuation.

Un nombre indéterminé d'habitants a déjà quitté la région au cours des deux derniers jours, suivant les avis lancés par les autorités locales. Mais il s'agit cette fois d'un ordre d'évacuation lancé après la rupture d'une digue de la rivière Feather.

Les responsables de Yuba City, Marysville, Linda et Olivehurst (80 km au nord-est de Sacramento) s'attendent à devoir reloger dans l'urgence des milliers voire des dizaines de milliers de personnes. Dans la journée de jeudi, Pete Wilson, gouverneur de Californie, avait décrété l'état d'urgence dans 25 comtés couvrant la plus grande partie de l'état au nord de San Francisco, à la suite de fortes pluies qui ont fait dangereusement monter le niveau des rivières.

Dans le nord de l'état, les eaux de la Napa et de la Russian ont inondé la ville de Guerneville et des villages.

Les tempêtes qui ont semé le chaos durant la semaine écoulée dans l'état de Washington et en Oregon se sont étendues à la Californie, au Nevada et à l'Idaho, déversant des masses d'eau et de boue, provoquant des coupures de courant et coupant les routes.

Au Nevada, la rivière Truckee, habituellement placide, est sortie de son lit, causant les plus graves inondations depuis plus quarante ans dans le centre de Reno. Un torrent d'eau boueuse, d'où émergent les parties supérieures de panneaux de circulation et d'un panneau de basket-ball, s'est répandu dans les maisons et les immeubles de bureaux.

Plusieurs hôtels-casinos de Reno ont dû fermer et évacuer leur clientèle tandis que d'autres résistaient aux intempéries grâce à des murs de sacs de sable. Les pistes de l'aéroport de Reno-Tahoe étaient submergées et plusieurs avions avaient les roues dans l'eau.

Après avoir survolé la région en hélicoptère, le gouverneur du Nevada Bob Miller — qui a décrété l'état d'urgence dans quatre comtés — a estimé les dégâts à des centaines de millions de dollars. L'état d'urgence a également été décrété dans cinq comtés de l'Oregon, durement affecté par des tempêtes formées au-dessus de l'océan Pacifique. Les intempéries ont causé au moins quatorze décès et des dégâts évalués à près de 250 millions de dollars dans les États de Washington, de l'Oregon et de la Californie.

Le froid sibérien en Europe

Automobilistes et voyageurs
français pris au piège de la neige

REUTER

Paris — Des milliers d'automobilistes et de voyageurs de la SNCF ont été pris au piège de la neige et du verglas dans la nuit de jeudi à hier dans le sud-est de la France.

Pour le week-end, marqué par les retours des vacances, des risques persistaient, plus à l'ouest.

Les intempéries ont notamment paralysé les transports ferroviaires au sud de Lyon, des manchons de glace pouvant atteindre dix centimètres de diamètre s'étant formés autour des caténaires. Le trafic restait interrompu jusqu'à nouvel ordre vendredi matin entre Lyon et Marseille.

Seuls les trains express régionaux circulaient normalement dans la région marseillaise. Le trafic demeurait

toutefois aléatoire dans la région d'Avignon, le Vaucluse et la Drôme.

La SNCF a affirmé mobiliser «tous ses moyens» pour transporter ce week-end les 30 000 à 35 000 voyageurs revenant des stations de sports d'hiver.

«Nous restons dans une zone de risques pour les deux jours à venir», a expliqué Alain Poinssot, directeur général de la clientèle de la SNCF, lors d'une conférence de presse. Il a ajouté que la météo faisait état de pluies verglaçantes possibles se déplaçant vers l'ouest et le sud-ouest.

Environ 30 000 personnes ont été touchées «de près ou de loin» par les conséquences des intempéries sur le réseau ferroviaire du sud-est, a-t-il précisé.

A peu près 6000 voyageurs ont dû être restaurés et hébergés, au cours

de la nuit, soit dans des centres mis à disposition par les mairies ou les préfectures — casernes, gymnases, etc. — soit dans les trains tractés en gare par des motrices Diesel appelées de Nevers, Lyon et Marseille.

Les «naufrages» de la route et du rail se sont aussi rués sur les hôtels de la région, débordés.

Alain Poinssot a annoncé la fin du cauchemar pour tous les voyageurs de la SNCF en fin de matinée.

Selon la direction régionale de la SNCF de Lyon, les voyageurs dont les trains ont été arrêtés dans les gares de Lyon et Satolas dans le Rhône, ou à Valence et Livron dans la Drôme ont pu être acheminés, par quinze convois, vers le sud jusqu'à Avignon et au nord vers Paris, où les derniers étaient attendus dans l'après-midi.

Le Nanchang frappe fort au Canada

La nouvelle souche du virus de la grippe a été découverte en Chine

PRESSE CANADIENNE

Une nouvelle souche du virus de la grippe découverte en Chine en 1995 serait à l'origine des maux qui affligent présentement des milliers de Canadiens, estiment plusieurs experts.

Bien que les anticorps du Nanchang soient intégrés dans le vaccin contre la grippe distribué cet hiver, les risques de contracter la grippe de type A, qui se propage au pays à un rythme inquiétant, demeurent bien réels, souligne le Dr Donald Low, de l'hôpital Mont Sinai, à Toronto.

Quatre personnes âgées sont décédées la semaine dernière en Ontario, vraisemblablement des suites d'une grippe.

«Les gens doivent comprendre que le vaccin contre la grippe est destiné à prévenir la mortalité ou à atténuer les symptômes», et non pas nécessairement à éviter de contracter le virus, a ajouté le Dr Low, chef du département de microbiologie qui surveille attentivement l'évolution mondiale de la maladie.

Les laboratoires provinciaux étant fermés pour les Fêtes, il faudra toutefois attendre environ deux semaines pour analyser les échantillons et identifier quelle souche est la plus virulente.

Le poussée de grippe des dernières semaines pourrait être imputable à un stress très élevé et à des interactions sociales accrues, qui sont des moyens privilégiés de contagion.

Certains cas de grippe pourraient également être en fait des infections virales d'un autre type mais présentant des symptômes similaires à ceux de la grippe, soit des problèmes respiratoires et digestifs.

La grippe n'étant pas une maladie à déclaration obligatoire, les données officielles sur l'évolution de la maladie sont inexistantes et le bilan du nombre de vies fauchées par la grippe prend des semaines avant d'être établi, souligne le Dr John Spika, du Laboratoire de lutte contre la maladie du ministère fédéral de la Santé à Ottawa.

«Techniquement par contre, nous assistons présentement à ce que nous considérons comme notre épidémie annuelle de grippe», a indiqué le Dr Spika, en précisant qu'entre 500 et 1000 Canadiens — surtout des gens âgés et des personnes atteintes de maladies chroniques — meurent chaque année des suites de la grippe.

Pour se prémunir contre ce virus très contagieux, les experts recommandent d'éviter les foules et de ne pas se présenter au travail si les symptômes se manifestent. De plus, les maisons d'hébergement et les centres de soins comptant des résidents plus vulnérables à la maladie auraient avantage à convaincre les résidents non infectés de se faire vacciner contre la grippe. Des données du Centre de lutte contre la maladie d'Atlanta, aux États-Unis, indiquent que le nombre de cas de grippe de type A — la forme de grippe la plus courante — augmente de façon inquiétante depuis la mi-novembre.

«Techniquement,
nous assistons
présentement
à ce que nous
considérons
comme notre
épidémie annuelle
de grippe»

LE DEVOIR MONTREAL

Banque Laurentienne

Une victoire sur toute la ligne pour le syndicat

Les 1600 syndiqués entérineront l'entente de principe demain

Le syndicat des employés de la Banque Laurentienne recommandera demain à ses membres d'entériner l'entente de principe intervenue récemment avec l'institution après huit mois de négociations. *Le Devoir* a pris connaissance de cette entente. Et une conclusion s'impose: le syndicat y fait des gains substantiels; la banque aucun.

SYLVAIN BLANCHARD
LE DEVOIR

Dans la nuit du 19 décembre dernier, la direction de la Banque Laurentienne a semblé-t-il décidé d'offrir la lune à ses 1600 syndiqués dans l'espoir de signer une nouvelle convention collective et éviter tout arrêt de travail en cette importante période des REER.

Telle est la seule conclusion possible à la lecture de l'entente de principe intervenue entre les parties il y a quinze jours et dont *Le Devoir* a pris connaissance.

Malgré des mois de négociations ardues, aucun des objectifs recherchés par la banque n'a été atteint. À l'inverse, le syndicat a obtenu tout ce qu'il voulait et même davantage.

Cette entente, qui sera présentée pour la toute première fois aux syndiqués demain au Palais des congrès, prévoit d'abord que les 1600 syndiqués conserveront leur sécurité d'emploi pour toute la durée de leur nouveau contrat de travail, soit jusqu'en décembre 1999.

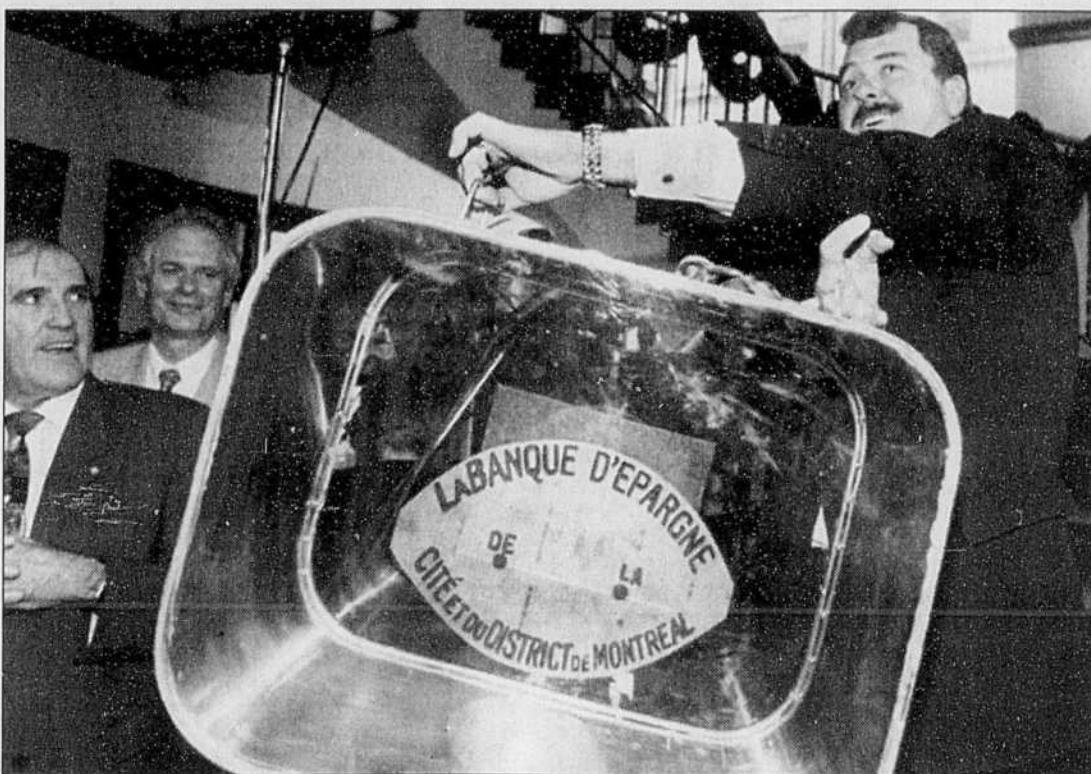
Cette clause de sécurité d'emploi, qui faisait déjà partie de la convention des syndiqués, a toutefois été réécrite pour permettre une plus grande mobilité du personnel, mais sur le fond rien n'est modifié puisqu'aucun employé ne pourra être licencié, ce qui représentait la grande crainte des syndiqués.

Sur le statut des conseillers financiers, l'autre grand point en litige au cours de cette négociation, la direction de la banque a fait volte-face et accepté ce qu'elle avait toujours refusé même de considérer jusqu'ici: tous ces postes seront syndiqués!

Le poste de conseiller financier était un poste de cadre à la Banque Laurentienne. Et jusqu'au 19 décembre dernier, il n'était pas question qu'il en soit autrement, avait bien juré le vice-président aux Ressources humaines de la Banque, Robert Teasdale.

L'objectif numéro un de la banque au cours de cette négociation était d'ailleurs de réussir à transformer en postes de cadres des centaines de postes de syndiqués, en majorité occupées par des caissières, historien, répétait la direction, de *faire face aux nouvelles réalités du monde bancaire*.

En novembre, à l'approche de la campagne des REER, la banque s'était d'ailleurs lancée dans une vaste campagne de sollicitation auprès de ses employés pour les inviter à signer un document faisant d'eux des conseillers financiers, un poste non-syndiqué créé pour permettre aux clients de la banque de s'y retrouver dans l'univers des fonds mutuels et des autres produits financiers.



Henri-Paul Rousseau, président de la Banque Laurentienne, marquant cet automne le 150^e anniversaire de la fondation de l'institution jadis appelée la Banque d'Épargne.

Or, malgré de multiples pressions de la banque (d'ailleurs dénoncées par le syndicat devant le Conseil canadien des relations de travail), seulement 210 des 1600 syndiqués ont accepté l'offre, un nombre cependant jugé suffisant par l'institution pour lui permettre de *réaliser son plan d'affaires*.

Promus officiellement cadres le 9 décembre dernier, ces 210 employés retrouveront cependant, en vertu de l'entente de principe intervenue entre les parties, leur ancien statut de syndiqués mais au sein d'une toute nouvelle accréditation, distincte donc de celle de leurs confrères mais toujours détenue par le Syndicat des employés professionnels et de bureau, affilié à la FTQ.

Cette nouvelle accréditation, pour voir le jour, devra cependant recevoir l'aval du Conseil canadien des relations de travail qui devrait étudier la question la semaine prochaine. À défaut d'obtenir cette autorisation, ces 210 conseillers financiers regagneront tout simplement leur ancienne accréditation syndicale.

Les syndiqués font aussi des gains importants au chapitre des salaires, des heures de travail et de la formation. Ainsi, pour les trois prochaines années, la rémunération des 1600 syndiqués augmentera dans des proportions variant entre 6 % et 15 % (ou entre 2 % et 5 % par année).

La semaine de travail, elle, passera en 1997 de 34 à 33 heures, et en 1998, de 33 à 32 heures sans perte de salaire. En outre, aucun employé (qu'il soit à temps plein ou à temps partiel) ne pourra voir son

horaire de travail réduit sans son accord écrit.

Ce n'est pas tout: la banque s'engage dans cette entente de principe à ne fermer aucune succursale en 1997. Mais si elle décide de le faire en 1998 ou 1999, elle aura l'obligation de relocaliser *«à l'intérieur d'une distance raisonnable»* tous les employés affectés par la mesure.

Au chapitre de la formation du personnel, les concessions de la banque sont là encore importantes: terminés les cours du soir après les heures de travail. Désormais, tous les employés qui, pour une raison ou une autre, devront suivre des cours de perfectionnement, le feront pendant leurs heures de travail. Mais si ces cours ne se donnent que le soir, l'horaire de travail de l'employé sera modifié en conséquence: il entrera au travail l'après-midi plutôt que le matin. Et si cette modification d'horaire s'avère impossible, ou peu souhaitable, l'employé sera payé en heures supplémentaires, ou en vacances, pour suivre ces cours le soir. Actuellement, ceux et celles qui suivent ces cours de perfectionnement (le soir) ne reçoivent aucune rémunération.

Finalement, au sujet de la sous-traitance, le syndicat obtient la garantie qu'aucune mise à pied, ou réduction d'horaires de travail, ne sera effectuée dans le cas où la banque utiliserait d'autres employés que les siens pour assurer certains services.

Ni la direction de la Banque ni le syndicat n'ont accepté hier de commenter cette entente de principe. Ils le feront demain après l'assemblée générale des syndiqués.

Nouveau morning man à CBF-Bonjour

Lacombe est nerveux

PAULE DES RIVIÈRES
LE DEVOIR

Il a beau connaître la radio comme le fond de sa poche, il est «ben énérvé». Et pour cause. Michel Lacombe prend lundi matin, 6h, la barre du CBF-Bonjour, à la radio de Radio-Canada, fief incontesté de Joël Le Bigot depuis 19 ans et demi.

Le nouveau morning man, qui animait jusqu'à tout récemment l'émission d'actualités *Midi Quinze*, sait que son «agressivité journalistique» devra céder le pas à un ton plus léger, convenant mieux aux oreilles qui sortent du lit. Michel Lacombe se défend bien de tout vouloir chambarder. Il sait bien que les auditeurs n'apprécieraient pas de ne plus reconnaître leur émission matinale (de 6h à 9h).

«Nous nous levons un peu plus tôt que les gens, de manière à pouvoir leur dire: voici de quoi le monde a l'air ce matin; c'est ce que nous comptons faire», résume Lacombe, trois jours avant son plongeon radiophonique.



Michel Lacombe

Nouvelle équipe

On l'a dit, le nouvel animateur ne garde que quatre des chroniqueurs de l'ère Le Bigot, soit Marc Laurendeau pour la revue de presse, Francine Grimaldi pour le monde des spectacles, Eve Christian pour la météo et Roger Laroche pour la circulation.

Deux nouveaux chroniqueurs se joignent à l'équipe, Jacques Bertrand, pour les sports, et Michel Pomerleau, pour les actualités. Bertrand fut l'animateur tant apprécié de *Bonsoir l'ambiance* et de *Bonjour l'ambiance*, qui alliaient avec le plus grand bonheur sport et chansons. *J'ai dit à mon réalisateur* (Louis-Yves Dubois, anciennement de 275-Allô) qu'on sera pas arrêtables, nous deux», prédit Lacombe, en se réjouissant de l'arrivée de M. Bertrand.

L'autre «pt'it nouveau», Michel Pomerleau, entrera en scène à l'heure des informations régionales, à 6h30, 7h30 et 8h30. En effet, plutôt que de laisser l'antenne à un lecteur de nouvelles, Pomerleau et Lacombe échan-

geront sur les actualités régionales de la journée, de manière à intégrer le plus possible les actualités à l'émission. «Nous avons réussi à défoncer ce mur de Berlin», dit Lacombe en évoquant les résistances d'un système à tout changement.

Ce changement illustre bien le désir du nouvel animateur d'intégrer l'information à son émission. *«L'information, dit-il, c'est un peu mon obsession»*. Cela dit, *«on fait une émission du matin, il faut que ça soit léger et qu'on s'amuse»*. L'information sera davantage un état d'esprit.

En réduisant le nombre de chroniqueurs, la nouvelle équipe a voulu se donner le temps de recevoir des invités. Ainsi, lundi, l'animateur recevra un membre de la communauté arménienne de Montréal, qui parlera du Noël arménien, célébré

le 6 janvier. Le choix musical complètera le bloc arménien. Il sera aussi question, lundi, de la Fête des rois, rituel malmené, mais qui fait encore le plaisir des enfants avec la galette des rois. C'est en ce sens que l'information sera intégrée à l'émission.

«Montréal est une grosse ville internationale, où il se passe plein de choses. Nous voulons entrer en contact avec ce mouvement», résume-t-il.

Même si Radio-Canada n'aime pas insister sur les cotes d'écoute, Michel Lacombe n'ignore pas qu'il a pour tâche d'attirer un nombre respectable d'auditeurs et de livrer bataille à CKAC, la radio privée. Ce n'est pas pour rien d'ailleurs que la publicité annonçant l'arrivée du nouvel animateur insiste sur le fait qu'à CBF-Bonjour, il n'y a «pas de publicité», contrairement aux autres émissions des autres radios.

«L'année dernière (avec le *Midi Quinze*), j'étais dans un corridor étroit de *Hard news*; désormais, je suis dans un corridor large.» Il a raison. Les auditeurs du matin veulent leurs nouvelles, quelques blagues, les derniers potins, la circulation, la température. Et un animateur qui les provoque avec affection. Car tout le secret du succès de l'émission est là: la relation avec l'auditeur.

Le premier navire est arrivé

PRESSE CANADIENNE

Le n.m. *OOCL Canada*, un porte-conteneurs tout neuf battant pavillon britannique de Hong-Kong, a été hier le premier navire à atteindre le port de Montréal en ce début d'année.

Le navire, qui était parti du Havre, en France, a franchi les limites portuaires de Montréal à 14h24.

Le commandant, le capitaine Llewellyn, va recevoir la Canne à pommeau d'or pour la deuxième fois. Il

est le deuxième à réussir cet exploit depuis le début de la navigation à longueurs d'année au port de Montréal, en 1964.

L'arrivée de ce navire revêt aussi un caractère spécial, car le n.m. *OOCL Canada* est le plus gros porte-conteneurs à naviguer sur le Saint-Laurent et a été baptisé à Montréal en juillet 1996.

Le capitaine Llewellyn recevra la traditionnelle Canne à pommeau d'or lors d'une cérémonie qui aura lieu lundi prochain.

Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente

FORMATION
à DISTANCE

RETROUVEZ
le plaisir d'écrire
EN TOUTE CONFIANCE

MODULE
EXPLOITEZ LA FORCE DE LA PHRASE

MODULE
FAISONS LE POINT... SUR LA PONCTUATION

DATE LIMITE D'INSCRIPTION
LE 24 JANVIER 1997

RENSEIGNEMENTS
(514) 343.6090
1 800 363.8876

ACTIVITÉS NON CRÉDITÉES

Le Monde Diplomatique

QUÉBEC

Désenchantement et Radicalisation

M Un an après la victoire d'extrême droite du "non" au référendum, Le Monde Diplomatique consacre un dossier à la situation au Québec.

Dr. Robert Prescott
& Associés (Omnipraticiens)

Liposuction (Anesthésie locale)
Greffes de cheveux au laser
Traitement des rides au laser

•Collagène •Varices •Obésité

1832, Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H5H 1E4
Tél.: (514) 935-6616 Fax: (514) 935-2104

SERGIO L'UOMO

L'Europe au masculin...

GRANDE VENTE
d'après Noël
50% de rabais
sur toute la marchandise

Grandes tailles disponibles

1, carré Westmount
Tél.: 846-0290

Lundi-Mercredi 10h à 18h
Jeudi-Vendredi 10h à 19h
Samedi 10h à 17h

Collecte d'arbres de Noël

Le mercredi 8 janvier 1997, participez à la collecte sélective des arbres de Noël naturels!

Le mercredi 8 janvier avant 8 heures le matin ou la veille au soir, déposez votre arbre dépouillé de ses décorations en bordure de la rue.

La Ville de Montréal récupère et déchiquette les arbres naturels pour en faire des copeaux utilisés pour les travaux horticoles de la Ville et pour le compostage.

Merci de nous aider à récupérer cette ressource!

Ce projet est réalisé en collaboration avec l'Association des producteurs d'arbres de Noël du Québec et la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal

Montréal objectif
vert

MONTREAL
c'est toi ma ville!

• LES ACTUALITÉS •

Fructueux accord



RICHARD JEWELL (sur la photo, avec sa mère, en octobre dernier), ce vigile qui fut considéré comme le suspect numéro un de l'attentat du 27 juillet pendant les JO d'Atlanta, avant d'être lavé de tout soupçon en octobre par le FBI, a conclu un fructueux accord à l'amiable avec la chaîne de télévision NBC: selon le *Wall Street Journal*, il va recevoir plus de 500 000 \$. Les avocats de Richard Jewell avaient réclamé une compensation à plusieurs organes de presse, ainsi que des excuses. Selon le *Wall Street Journal*, qui cite des personnes ayant suivi de près les négociations, Richard Jewell s'est déclaré «très satisfait» par l'accord. Une partie notable de la somme versée servira à régler les honoraires de ses avocats. NBC a confirmé l'existence d'un accord à l'amiable, sans en dévoiler le montant.

RIC FELD ASSOCIATED PRESS

Le Cosmodôme demandera un autre sursis

LE DEVOIR

Le Cosmodôme de Laval devrait demander lundi un autre sursis à la Cour supérieure du Québec afin de demeurer artificiellement en vie.

Le Cosmodôme est en effet acculé à la faillite, ayant contracté une dette d'environ 13,5 millions depuis son ouverture en 1994.

C'est le ministère des Affaires municipales qui a confirmé cette semaine que le Cosmodôme demanderait un cinquième sursis.

Selon le rapport du comité de travail qui s'est penché sur l'avenir du Cosmodôme, il faudrait plus de 39 millions pour le maintenir en vie.

Les gouvernements se sont montrés réticents à investir une fois de

plus dans le Cosmodôme si les entreprises du secteur privé n'en font pas autant. Il semble qu'aucun homme d'affaires ne soit intéressé, du moins jusqu'à ce jour, à prendre part à cette aventure spatiale.

Si la Cour refuse lundi d'accorder un délai additionnel au Cosmodôme, le musée risque de fermer ses portes.

Les démunis auront une porte-parole en haut lieu

La présidente de la Commission canadienne des droits de la personne veut les défendre jusqu'au bout

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — La nouvelle présidente de la Commission canadienne des droits de la personne se propose de combattre la discrimination contre les gens économiquement démunis en les incluant dans la législation sur les droits de la personne.

«La pauvreté est probablement le domaine où il existe le plus de discrimination dans la société», a déclaré Michel Falardeau-Ramsay lors d'une entrevue récente.

Originaire de Montréal et avocate spécialisée en relations de travail, Mme Falardeau-Ramsay a été notamment vice-présidente de la Commission des relations de travail dans la fonction publique et présidente du tribunal d'appel de la Commission de l'immigration.

Avant de devenir présidente le 1^{er} janvier, elle était, depuis 1988, vice-présidente à la Commission canadienne des droits de la personne. Elle a entrepris un mandat de cinq ans ce mois-ci, devenant ainsi la première femme à occuper ce poste.

Elle prend ainsi la succession de Max Yalden, qui ne mâchait pas ses mots, notamment pour critiquer le traitement que le Canada réserve aux autochtones et la politique linguistique du Québec, qu'il jugeait discriminatoire.

Mme Falardeau-Ramsay, qui est âgée de 57 ans, dit qu'elle s'efforcera de faire inclure dans la Loi sur les droits de la personne une protection tenant compte du revenu ou des conditions sociales.

La Saskatchewan, le Manitoba, le Québec, la Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve et plus récemment l'Alberta prévoient une protection spécifique pour les citoyens à faible revenu dans leur législation sur les droits de la

personne. Cette inclusion signifie que les bénéficiaires de l'aide sociale ou les retraités qui se voient refuser un appartement, par exemple, peuvent porter plainte aux commissions provinciales des droits de la personne, qui s'occupent des questions liées au logement. Mais un propriétaire peut néanmoins refuser un locataire qui n'est pas retenu dans une vérification de crédit ou ne gagne pas un revenu assez élevé pour payer son loyer.

La Loi canadienne sur les droits de la personne, qui ne peut être amendée que par le Parlement, touche le gouvernement fédéral et les entreprises sous juridiction fédérale, comme les banques et les compagnies aériennes.

Atmosphère empoisonnée

Les organismes de lutte contre la pauvreté disent qu'il existe de plus en plus de discrimination contre les gens démunis, qui se plaignent qu'on refuse de les loger et de leur accorder des comptes bancaires.

Le projet de Mme Falardeau-Ramsay de défendre la cause des plus démunis survient au moment où les libéraux fédéraux promettent un programme pour combattre la pauvreté infantile.

Elle veut également combattre la discrimination contre les femmes, qui, dit-elle, va de l'écart salarial entre les hommes et les femmes aux propos sexistes tenus au travail. «Il existe encore de nombreux endroits où l'atmosphère est empoisonnée», dit Mme Falardeau-Ramsay, qui a elle-même connu la discrimination salariale alors que jeune avocate à Montréal, elle découvrit qu'un collègue gagnait 3000 \$ de plus qu'elle pour faire le même travail.

La série noire est-elle terminée?

Une sombre année pour l'armée

Ottawa — Un chef d'état-major qui démissionne en plein scandale. Un ministre de la Défense qui l'imite peu de temps après. Une commission d'enquête sur les événements de Somalie qui s'éternise. Un caporal de Valcartier un peu trop bavard. L'année 1997 ne pourra qu'être meilleure pour les Forces armées canadiennes.

Le nouveau ministre de la Défense, Doug Young, ne promet pas une avalanche d'argent, mais il ne veut pas non plus que les Forces armées en soient réduites à un rôle un de «boy scouts», comme le suggèrent certains.

«Nous devons maintenir une force à usages multiples, en mesure de combattre et de remplir son rôle essentiel de défense du Canada ainsi que de contribution à des missions internationales de paix et de sécurité», a déclaré le ministre, en fin d'année.

Les analystes croient toutefois qu'il faudra attendre le prochain budget, prévu pour le mois de février, avant de connaître les véritables intentions du gouvernement fédéral en ce qui concerne les Forces armées.

«Ils peuvent dire tout ce qu'ils veulent, mais s'ils persistent à réduire le budget, alors nous saurons qu'il n'y a rien de changé», affirme un analyste torontois en matière de défense, Brian

MacDonald. Les militaires canadiens peuvent néanmoins se réjouir du fait que la commission d'enquête sur les événements de Somalie n'en a plus que pour quelques mois. La date limite a été fixée au 31 mars, mais la commission d'enquête réclame plus de temps pour la rédaction de son rapport final.

Le ministre Young a déjà laissé savoir qu'il souhaitait une conclusion aussi rapide que possible à la commission d'enquête ainsi que le dépôt du rapport final avant la nomination du nouveau chef d'état-major, qui succédera au général Jean Boyle.

La démission du général Boyle est survenue au mois d'octobre, après qu'il se soit retrouvé au centre d'une controverse concernant la destruction et la falsification de documents relatifs aux événements de Somalie. Le vice-amiral Larry Murray assume depuis la direction des Forces armées sur une base intérimaire.

Le règlement prochain de l'affaire de Somalie — l'enquête sur la mort de deux jeunes Somaliens, tués par des militaires du Régiment aéroporté canadien dans le cadre d'une mission humanitaire en 1992-93 —, la nomination d'un nouveau chef d'état-major ainsi qu'une modernisation des équipements devraient contribuer à redorer l'image des Forces armées canadiennes en 1997. Elles en ont bien besoin, après une année 1996 désastreuse à plus d'un point de vue.

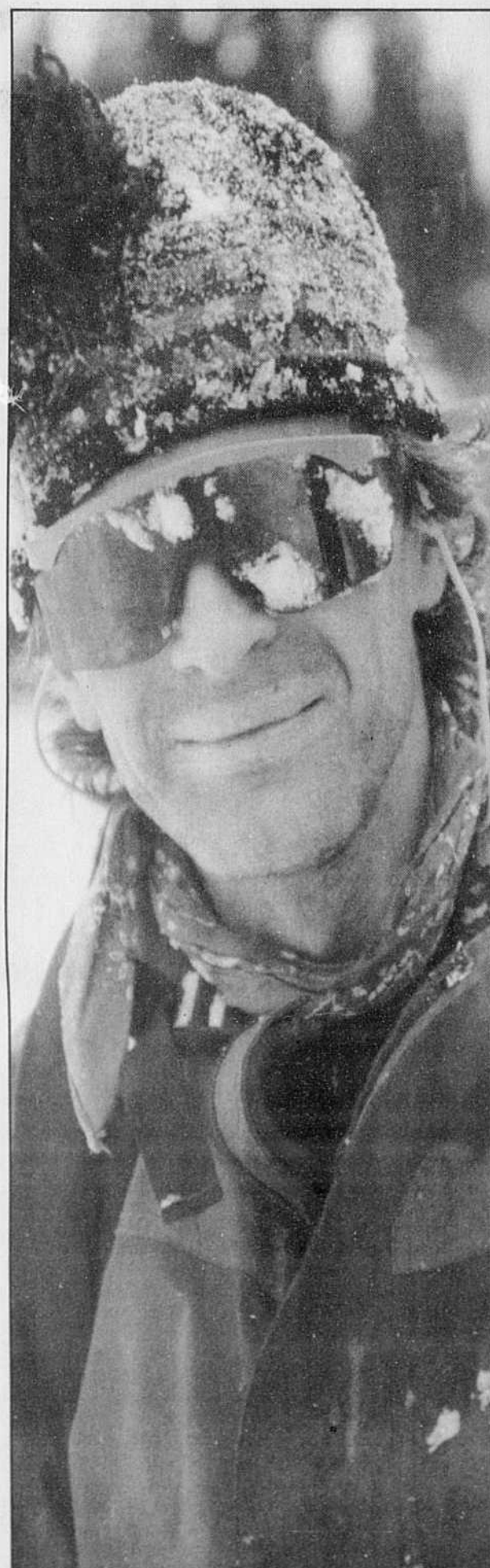
Parmi les autres épreuves de 1996, on note:

■ la démission de David Collette, pour une technicité, après un peu moins de quatre années comme ministre de la Défense;

■ la publication du livre de Michel Purnelle, caporal au sein du Royal 22^e régiment, à Valcartier, dans lequel il dénonce notamment le manque de leadership au sein des Forces armées canadiennes. Il a depuis été accusé en Cour martiale;

■ des allégations d'inconduite de la part de certains militaires, en ex-Yougoslavie, notamment des orgies dans un hôpital psychiatrique ainsi que la vente par un soldat d'une mitrailleuse sur le marché noir;

■ la grève de la faim de Dean Marsaw, cet ancien commandant de sous-marin qui a été rétrogradé de lieutenant-commandeur à simple lieutenant après avoir été reconnu coupable de mauvais traitements infligés aux membres de son équipage (il a ensuite refusé de s'alimenter pendant 29 jours, forçant les autorités militaires à lui redonner son grade jusqu'à ce que sa cause soit entendue en appel).



chlorophylle
h. tech.

3, 4 ET 5
JANVIER
1997

Pour trois jours
de plus, le
manufacturier
Chlorophylle
vous réserve
un nouvel
inventaire en
promotion pour
le nouvel An :

- Parka
- Gore-Tex
- Vêtements de ski de fond en microfibre
- Polar

40 à
50%

L'AVENTURIER

Bonne année
1997

Montréal : 1647, St-Denis (métro Berri-UOAM)
Laval : Centre Décor 440, 3912, Aut. 440 O.
Brossard : 8025, boul. Taschereau
Québec : 710, Bouvier, #135
Sainte-Foy : Place de la Cité

(514) 849-4100
(514) 681-8030
(514) 462-3389
(418) 624-9088
(418) 654-1774

Visites publiques de sensibilisation environnementale

Effectuez une visite du Complexe environnemental de St-Michel de la Ville de Montréal et découvrez ce centre voué à la gestion intégrée des déchets.



La Ville de Montréal offre des visites publiques guidées de sensibilisation environnementale du Complexe où vous pourrez prendre connaissance des diverses activités qui ont lieu sur ce site de 182 hectares dont :

Le centre de tri des matières recyclables

Voyez le fonctionnement d'une usine de tri traitant le contenu des bacs verts et des cloches.

Le lieu d'enfouissement sanitaire

Venez constater les efforts de la Ville pour assurer un enfouissement efficace et sécuritaire.

Le centre d'information sur le compostage domestique

Apprenez comment le compostage peut être facile et vous être utile.

La centrale électrique Gazmont

Venez découvrir comment on transforme en électricité le biogaz généré par la décomposition des résidus.

Le lieu de compostage des résidus verts

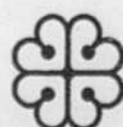
Découvrez où vont vos feuilles et autres résidus verts de votre rue et des parcs.

Le Complexe est situé au 2525, rue Jarry Est (coin Iberville).

Les visites guidées ont lieu sur rendez-vous seulement du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h.

Réservez une place pour vous et votre groupe en composant le

872-0761



Ville de Montréal

• LES ACTUALITÉS •

Une année où l'«Horloge Canada s'est éloignée de minuit»

Galganov, le champion des «angryphones»

GILLES LESAGE
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Chaque année, quelques Canadiens ont une année particulièrement bonne, conquérant un objectif recherché depuis longtemps, réalisant un vieux rêve ou étant peut-être tout simplement chanceux, écrit *The Globe and Mail*, en éditorial du premier de l'an 1997.

Le quotidien en publie une courte liste pour 1996, parmi lesquels figurent le dramaturge québécois Robert Lepage, la société pharmaceutique Bio-Chem Pharma, de Montréal — son 3TC devient une pierre angulaire dans le traitement du sida, confondant les sceptiques —, et Thomas Courchene, professeur d'économie à l'Université Queen's. Que l'on soit d'accord ou non, ses recherches et ses idées lancent de courageux débats politiques au Canada. C'est un penseur original, ajoute le quotidien torontois.

Dans la même veine, le magazine *Saturday Night* de décembre disait de Courchene qu'il était le meilleur et le plus provocant philosophe politique du Canada. «Et il pense que les provinces devraient diriger le pays», selon l'expert d'un long article de Peter Shawn Taylor. Il fait état de l'impact créé l'été dernier par le rapport de l'économiste Courchene, à la demande du gouvernement ontarien. Il y suggérerait deux avenues possibles à la décentralisation gouvernementale.

Selon la première, les provinces prendraient plus de contrôle sur les programmes sociaux, tels que la santé, le bien-être, l'éducation, mais toujours en collaboration avec le gouvernement fédéral. La deuxième suggestion, plus dramatique, portait sur le contrôle total par les provinces à

la fois des programmes et de la taxation requise pour les financer. Même le premier ministre Bouchard a aimé ce rapport, le qualifiant de «fraicheur» encourageante, rapporte le journaliste. À leur conférence d'août dernier, tous les premiers ministres des provinces, à l'exception de M. Bouchard, ont convenu d'un plan qui leur donnerait plus d'autonomie, tout en continuant de travailler avec Ottawa, soit une démarche presque identique à la première proposition de Courchene.

Mais «ce champion d'une nation rapetissée fait erreur sur les faits», selon le titre de la chronique de Dalton Camp, dans *The Toronto Star*. Il raille Courchene en espérant qu'il n'enseigne pas l'histoire à Kingston, ce professeur distillant assez de sucre pour faire une pleine fournée de brownies. Il en a contre le fait que le professeur prétende qu'Ottawa a perdu son autorité morale et fiscale, et même la confiance des Canadiens. Il n'y a rien d'original, réplique Camp, à ce que les provinces — ou quelques-unes d'entre elles — dictent la politique nationale, ou à prétendre que les provinces sont plus efficaces.

Un autre columnist, Gordon Gibson, de Vancouver, reproche au gouvernement fédéral de ne pas songer aux réformes nécessaires à la stabilité du pays. En fait, écrit-il dans *The Globe and Mail*, la situation déficitaire s'améliorant, il y a plutôt risque de retour au vieux comportement de l'argent-qui-fait-le-patron à Ottawa.

«Les provinces n'ont pas encore la volonté de formuler leurs vues sur le fédéralisme et sont de plus en plus centralisatrices dans leurs propres domaines. Et si l'Horloge Canada s'est éloignée un peu de minuit durant la dernière année, c'est simplement parce que Lucien Bouchard a

d'autres priorités pour le moment.» Cette année de transition ne fut pas particulièrement douce, écrit *The Gazette*: rassemblant nos forces pour faire face aux défis de 1997. «L'incertitude politique au Québec, des taxes élevées et une réglementation abusive ont pesé lourd sur l'économie. Un économiste estime que le Québec a perdu 50 000 emplois depuis juin, la plupart à Montréal. Les investissements ont continué à diminuer et de jeunes Québécois talentueux et instruits laissent la province pour des ouvertures prometteuses ailleurs.»

La colère anglophone

Don Macpherson traite du phénomène anglophone, d'Howard Galganov qui dispute à Bouchard le titre de première étoile politique de 1996. Il écrit dans *The Gazette* que le boutiquier montréalais personnifie à lui seul la colère anglophone, devenant ainsi, au-delà des élites, le champion des «angryphones», expression savoureuse taillée par le columnist des «Quebec-affairs». Selon lui, l'arrivée spectaculaire de Galganov sur la scène politique l'a placé au premier rang, juste derrière Bouchard. Quant à ce dernier, il est revenu sur terre et il commence à montrer des signes de mortalité politique.

Macpherson évoque le veston Teflon de M. Bouchard et conclut ainsi: «Mais il fait face à une autre année de coupures budgétaires et d'austérité fiscale, avant qu'il puisse déclarer victoire dans sa lutte au déficit et lancer le mouvement souverainiste en élection. C'est une année qui peut le briser ou le renforcer comme politicien.»

Dans le même quotidien, Norman Webster opine que la pitoyable performance de Jean Chrétien sur la TPS devrait servir d'alarme aux libéraux fédéraux. Vite, supplie-t-il, qu'on nous ramène le bon vieux Chrétien, celui qui est spontané et ne se prend pas pour un autre.

Deux autres chroniqueurs reviennent sur cette pénible affaire de la TPS, dans *The Gazette*, aussi traumatisée que la presse du ROC (reste du Canada...) par la performance de M. Chrétien à la CBC. Les libéraux savaient que leur promesse était mensongère, accuse Andrew Coyne, columnist de *Southam News*.

Mais Peter Hadekel invite à la prudence. «Il faut s'en prendre à Chrétien pour avoir menti. Mais il faut aussi prendre en compte ce que la TPS (qu'il qualifie de *Good and Sensible Tax*, GST, le sigle anglais de TPS) pourrait être si nous l'utilisions vraiment.» Vraiment?

Hadekel n'est pas d'accord, par ailleurs, avec le sauvetage gouvernemental de l'usine Kenworth, de Sainte-Thérèse. «C'est un prix trop élevé pour une entreprise dont on n'a pas besoin... L'entente démontre que les syndicats peuvent piller n'importe quelle compagnie qu'ils veulent.»

Dans son «apologie» ou, plutôt, ses excuses annuelles à ses lecteurs fidèles, dans *The Globe and Mail*, Jeffrey Simpson estime qu'il a trop traité des retombées référendaires en 1996. «Après tout, beaucoup de ce qui passe pour débat politique au Québec est du réchauffé de vieux enjeux et de préoccupations intensément provinciales (parochial), commentées par les mêmes voix fatiguées qui n'ont à peu près rien d'original à offrir, y compris la mienne. Relisant quelques-unes de mes chroniques sur le Québec en 1996, je me suis ennuyé moi-même. J'imagine ce que les lecteurs en pensent.»

Bonne année quand même, Jeff si modeste, on s'en parle le 31 décembre prochain!

«Il faut s'en prendre à Chrétien pour avoir menti»

EN BREF

Riche, riche!

(PC) — Voilà quelques jours, elle devait ménager pour réussir à payer ses médicaments contre le sida. Après avoir gagné 10 millions à la lotto 6-49, Antoinette Distilio parle maintenant de se «payer quelques gâteries». Elle pourra entre autres s'acheter la voiture de ses rêves: une Toyota MR2. «Pas une décapotable, mais une toute équipée!» Cette femme de 51 ans, qui souffre du sida depuis sept ans, compte aussi explorer ce que le système de santé américain pourrait lui offrir qu'elle n'a pas déjà pour traiter sa maladie. Mme Distilio, qui demeure dans une maison d'hébergement pour sida-tiques, a gagné le gros lot du tirage de mercredi dernier, le premier de l'année. «Quand j'ai vu les trois premiers numéros, j'ai compris que je gagnais quelque chose. Quand j'ai vu le quatrième, j'ai compris que je gagnais quelque chose de gros et quand j'ai vu le cinquième, je me suis mise à crier», a-t-elle raconté hier lors d'une conférence de presse aux bureaux de Loto-Québec. Mme Distilio travaillait comme commis dans une institution financière lorsqu'elle a dû partir, en 1991, en raison de sa maladie.

TVA a raison

Québec (PC) — Le Conseil de presse donne raison à TVA à la suite de deux plaintes que le réseau privé a portées contre la télévision d'État dans la controverse qui oppose les deux chaînes au sujet des émissions régulières d'information. Dans une décision qu'il vient de rendre, le Conseil juge notamment que l'animateur Simon Durivage de Radio-Canada a été «complaisant» en interrogeant la vice-présidente de l'entreprise, Michèle Fortin, lors de l'émission *Montréal ce soir* qui portait sur le financement de la télévision d'État. Au cours de cette émission d'information diffusée le 5 janvier 1996, le journaliste s'est comporté «plus souvent en acteur qu'en simple analyste», poursuit le Conseil de presse.

Proulx a tort

Québec (PC) — Le Conseil de presse du Québec «blâme sévèrement» l'animateur radiophonique Gilles Proulx pour avoir tenu en ondes des propos «inacceptables et indignes» à l'endroit des femmes assistées sociales. Dans une décision qu'il vient de rendre, le Conseil de presse rappelle que les animateurs de la radio doivent «faire preuve de rigueur dans le traitement de l'information en faisant abstraction de préjugés personnels et en évitant de tenir des propos outranciers et offensants». Le Comité des personnes assistées sociales de Pointe Saint-Charles (sud-ouest de Montréal) avait porté plainte contre l'animateur Proulx qui, sur les ondes de CKAC, avait traité les femmes vivant de l'aide sociale de «grosses torches qui mangent des chips et boivent du cola en écoutant les émissions les plus stupides». La controverse s'était produite lors de l'émission *Journal du midi quinze* diffusée le 4 septembre 1995.

Le pape à Cuba

Cité du Vatican (AP) — Le pape Jean Paul II attendra «très probablement» le début de 1998 pour effectuer sa première visite à Cuba, a indiqué vendredi un responsable du Vatican. La date précise de la visite dans l'île communiste n'a pas été donnée mais, selon l'agence de presse ANSA, elle pourrait avoir lieu en janvier ou février. Le responsable du Vatican, qui s'exprimait sous le couvert de l'anonymat, a expliqué que le souverain pontife, âgé de 76 ans, avait un programme de voyages trop chargé en 1997 pour envisager une visite dans le courant de cette année.

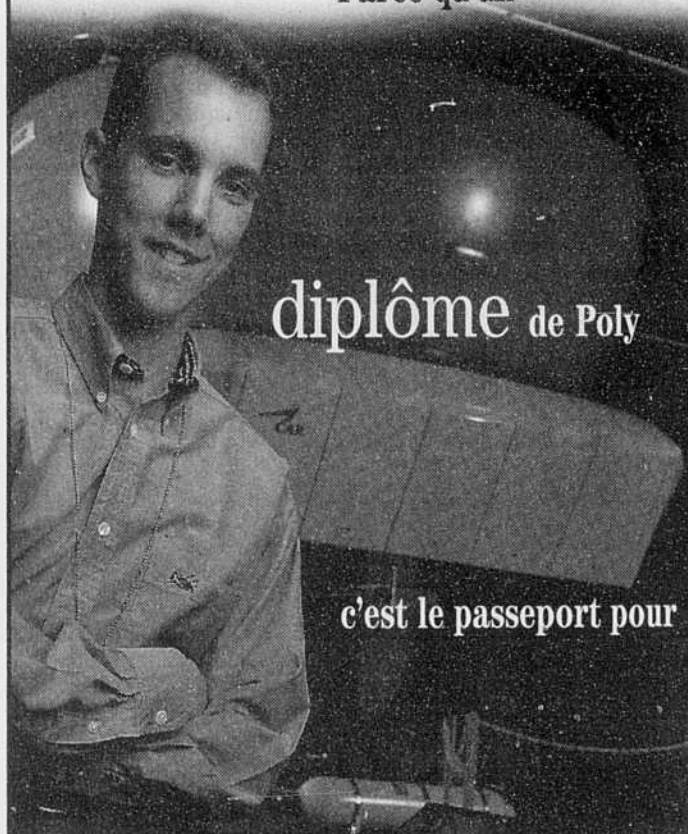
Les meilleurs étudiants ont droit au meilleur choix...
et aux meilleures possibilités de carrière

Optez pour Polytechnique

Parce qu'un

Parce que Poly offre un

Parce qu'à Poly...



diplôme de Poly

c'est le passeport pour



excellent

programme de

la priorité, c'est

une carrière stimulante

«Quand je me suis inscrit à Poly, j'étais très conscient que la profession d'ingénieur était une profession d'avenir. Quand j'ai terminé mes études, j'ai fait rapidement un deuxième constat. Le diplôme de Poly a une plus-value exceptionnelle auprès des entreprises les plus prometteuses aussi bien nationales qu'internationales.»

M. Marc-Éric Bégin (diplômé de Polytechnique, 1994 - Mécanique, option Aéronautique) est actuellement spécialiste d'intégration dans la division ingénierie des systèmes spatiaux chez CAE Electronique.

Visez haut...
visez juste,

Quand on veut devenir ingénieur
de classe internationale,
on choisit l'École Polytechnique
de Montréal.



ÉCOLE
POLYTECHNIQUE
MONTRÉAL

Le génie
sans frontières

stages

«J'ai réfléchi longuement avant de choisir Poly. Je savais au départ que c'était la plus importante école de génie au Canada, mais ce qui m'intéressait prioritairement c'était de conjuguer enseignement théorique et formation pratique, de me trouver rapidement en milieu de travail et surtout de gagner de l'argent, car j'en avais besoin pendant mes études. Quand je me suis rendue compte que l'École Polytechnique offrait une gamme variée de programmes coopératifs et un programme innovateur de stages en entreprise, ma décision a vite été prise.»

Mme Quynh-Anh Nguyen est actuellement étudiante stagiaire chez Nortel.

l'étudiant

«J'ai spontanément choisi Polytechnique parce que c'est l'école leader en génie aussi bien au Québec qu'au Canada et qu'elle offre une riche vie étudiante. Au départ, j'avais des appréhensions. Je savais que Polytechnique est une école exigeante. Ce qui m'a emballé, c'est qu'à Poly, on est très solidaire du succès de l'étudiant. Grâce au programme d'accueil et d'encadrement personnalisé de Poly, je me suis rapidement intégré à un milieu stimulant où je peux toujours compter sur un «prof-conseil» très disponible qui est là pour m'épauler, me conseiller et m'encourager à réussir.»

M. Charles-Antoine Julien, étudiant et son «prof-conseil», Mme Carole Burney-Vincent.

des faits

- En 1995, 90% des diplômés de Polytechnique ont obtenu un emploi qui correspondait à leurs attentes et à leurs aspirations moins de six mois après la fin de leurs études.
- L'École Polytechnique est le seul établissement à offrir un baccalauréat-maîtrise intégré... la voie rapide par excellence vers un diplôme d'études supérieures.
- Le programme d'études à l'étranger de Poly vous ouvre les portes des plus grandes universités de 15 pays situés aux quatre coins du monde.
- Au Québec, un ingénieur sur trois est diplômé de l'École Polytechnique où l'on trouve la plus grande variété de programmes d'études.
- L'École Polytechnique offre des stages rémunérés et crédités très flexibles (4, 8, 12 et 16 mois).
- Poly est l'école de génie qui a développé le plus grand réseau de contacts avec l'industrie (13 chaires industrielles et 300 contrats de recherche réalisés annuellement).
- L'École Polytechnique de Montréal est le seul établissement à offrir un Bureau d'encadrement à ses étudiants en génie, 90 professeurs y agissent directement comme «prof-conseil» auprès d'un maximum de 8 élèves.
- L'École Polytechnique offre le plus vaste choix d'activités étudiantes et de programmes parascolaires.

École Polytechnique de Montréal, Campus de l'Université de Montréal, 2500, chemin de Polytechnique, C.P. 6079, Succ. Centre-ville, Montréal (Québec) Canada H3C 3A7 Tél. : (514) 340-4929 Web : <http://www.polymtl.ca>

É D I T O R I A L

La fin d'une époque

Jean-Robert Sansfaçon

C'est à l'unanimité des voix, sans une seule abstention, et dans l'indifférence générale, que l'Assemblée nationale du Québec a adopté la loi anti-déficit à la veille de la clôture de ses travaux. C'est vrai qu'une loi n'est pas une constitution et qu'elle peut être amendée en tout temps, n'empêche que celle-ci marque un tournant dans la conception que se fait l'État du Québec de son rôle en matière économique.

Peu de Québécois ignorent encore l'objectif du déficit zéro pour l'an 2000. Ce que l'on sait moins, c'est que pour y parvenir, le gouvernement s'est fixé des cibles intermédiaires annuelles tout aussi rigides et contraignantes, à 3,2 milliards de dollars pour l'année en cours, 2,2 milliards l'an prochain et 1,2 milliard en 1999, et qu'il les a inscrites dans une loi anti-déficit adoptée la veille de Noël.

Ces cibles n'ont rien de scientifiques et ne procèdent d'aucune analyse économique. Elles sont de nature essentiellement politique et procèdent de la volonté du gouvernement de faire œuvre de pédagogie devant le bon peuple qui comprend plus facilement la logique d'une échelle aux barreaux à égale hauteur les uns des autres (1 milliard de moins par année), quelle que soit l'évolution de la conjoncture d'ici l'an 2000. Plus les cieux seront favorables au gouvernement, moins les cibles seront difficiles à atteindre. Par contre, si l'économie continue de croître à un rythme aussi lent que celui des dernières années, la détermination politique du gouvernement sera mise à rude épreuve.

Quant aux moyens privilégiés pour parvenir à l'équilibre, les négociations en cours entre le gouvernement et ses employés nous en donnent un avant-goût: après avoir menacé de réduire les salaires, Québec a sauté sur la suggestion syndicale de réduire l'emploi, malgré les conclusions du sommet de cet automne et surtout, en finançant lui-même une bonne part du coût des départs anticipés. Il faut donc s'attendre à subir d'importantes hausses d'impôts dès cette année, une orientation budgétaire aussi venue du monde syndical, totalement absurde au plan économique à un moment où tous les gouvernements des régions voisines ont entrepris de réduire le fardeau fiscal de leurs commettants déjà moins lourdement taxés que chez nous.

Le premier ministre Bouchard a raison d'affirmer que les Québécois approuvent la lutte au déficit. Ils en ont assez d'entendre parler et de subir les compressions et la réduction des services, mais ils savent que si aucun objectif précis n'est fixé et respecté, le mal n'aura jamais de fin. Or, devant le succès rencontré par les autres provinces canadiennes, devant les conséquences positives de leurs décisions sur la croissance et sur le fardeau fiscal des ménages, de plus en plus de Québécois se disent qu'il faut en finir une fois pour toute avec le déficit.

En plus d'imposer l'an 2000 comme date butoir et de fixer des étapes contraignantes d'ici là, la nouvelle loi obligera le gouvernement à maintenir le cap pour toujours par la suite, sauf en de rares circonstances. Voilà le signe d'un tournant majeur dans la conception que se font les États, ceux des régions du moins, de leur rôle dans la gestion globale de leur économie territoriale. Traditionnellement, les gouvernements du centre et ceux des provinces, comme le Québec et l'Ontario, se donnaient pour rôle actif d'intervenir continuellement pour stabiliser l'économie. Par exemple, en stimulant la demande en période de ralentissement par des dépenses supérieures à leurs recettes, d'où la création de déficits conjoncturels jugés bienfaits pour la reprise. La théorie aurait voulu qu'on agisse en sens inverse en période de surchauffe de l'économie, en réduisant les dépenses et en en-

tergeant des surplus suffisants pour rembourser les dettes de la période précédente, ce qui n'a pas été fait depuis les années 1970.

Ce qui dit la loi, c'est que si déficit il y a à cause d'une récession (ou d'une autre raison grave), le gouvernement du Québec devra aussitôt entreprendre de le résorber entièrement sur une période d'au plus cinq ans, dont au moins 1 milliard devra être comptabilisé dès la première année. Tout nouveau dépassement imprévu devra aussi être effacé au cours des années restantes du plan financier initial de cinq ans.

Un objectif louable, certes, mais réaliste? Après les années de déficits à répétition que nous venons de vivre, en temps de croissance comme en temps de ralentissement, on peut en douter. Comment un gouvernement profitant d'un taux de croissance de l'économie d'au plus 1 % ou 2 % par année peut-il retrouver l'équilibre tout en récupérant le terrain perdu les années précédentes? Une telle performance tient-elle du courage ou du rêve?

Le gouvernement

du Québec

ne croit plus

en sa capacité

de stabiliser

l'économie

sur son territoire

Mais là où la loi se révèle encore plus marquante à l'œil de l'observateur, c'est dans ses fondements mêmes. En s'engageant à maintenir ses finances en équilibre à peu près parfait à partir de l'an 2000, le gouvernement du Québec choisit délibérément de ne plus se comporter comme un gouvernement «national», mais comme un gouvernement régional qui ne croit plus en sa capacité de jouer un rôle de stabilisateur de l'économie. Si le présent cadre adopté par l'Assemblée nationale avait été imposé aux provinces par Ottawa, c'eût été la révolution!

Depuis l'échec retentissant des politiques expansionnistes de Bob Rae aux premières heures de la dernière récession, en Ontario, nombreux sont ceux qui ont remis en cause l'efficacité des interventions de nature macro-économique initiées par les provinces. Surtout quand elles ne sont pas parfaitement coordonnées aux politiques monétaires et budgétaires du gouvernement central. Le Québec, le Parti québécois en tête, a toujours défendu son autonomie en matière de politique fiscale et budgétaire, avec la profonde conviction de détenir là une clé essentielle à la croissance et au développement sur son territoire. Aujourd'hui, par cette loi anti-déficit, Québec avoue implicitement qu'il n'y croit plus et qu'il préfère les bienfaits des budgets équilibrés, comme pour les municipalités.

Déjà, en proposant la devise canadienne comme monnaie d'un éventuel Québec indépendant, le Parti québécois renonçait à la plus grande partie de ses pouvoirs en matière de gestion d'une économie moderne. En adoptant une loi qui force à l'équilibre budgétaire, sauf pour de très courtes périodes et par «accident», il fait un pas de plus dans cette même direction. Voilà un autre signe de l'abandon du projet de souveraineté, diront certains. Peut-être, mais les choses ne sont pas si simples. Dans la reconnaissance des avantages supérieurs d'une gestion rigoureuse des finances publiques pour les petits ensembles économiques ballottés au vent des tempêtes mondiales, entre l'orgueil du «maître chez soi» et la fierté d'une économie saine et prospère, le Québec s'apprête à suivre la voie tracée par d'autres petits pays, tels les Pays-Bas, qui ont vu depuis dix ans fondre leur niveau d'endettement, augmenter la valeur de leur monnaie et chuter radicalement leur taux de chômage (de 12 % à 7 % depuis 1983). Que le Québec veuille s'inspirer d'un tel exemple, l'idée mérite au moins d'être discutée avant de crier au loup.

L E T T R E S

Les jeunes et les budgets de santé

Au secours! Non seulement *Le Devoir* du samedi 14 décembre m'a-t-il appris que j'appartenais à la catégorie des *baby-boomers* («Couiteux, les vieux? Faux!»), mais en plus et dans le même article, que les jeunes, plus souvent victimes du sida ou demandeurs d'organes, sont («peut-être») à l'origine de l'augmentation des budgets alloués à la santé! Qu'on me permette donc de réagir brièvement: né en 1965 et traversant une phase de «latence sociale» (un terme qu'Orwell pourrait avoir inventé) depuis maintenant sept ans, j'étais loin de me douter que tous ces gens qui, autour de moi, partagent le gâteau pendant que je les regarde, étaient mes pairs! Vite! Que mes employeurs potentiels relisent ma date de naissance et qu'ils m'accordent une permanence! Trêve d'ironie: je suis malgré tout d'accord avec Isabelle Paré, puisque je suis né dans l'explosion démographique de l'après-guerre... Seulement, j'aimerais lui rappeler que 20 ans et un monde (la vie active) séparent l'un des «derniers baby-boomers» de ses «pairs».

Question: les enfants que je risque de ne pas avoir seront-ils considérés, eux aussi, comme des bébés de l'après-guerre? Dans ce cas, de quelle guerre s'agit-il? De celle — économique, sociale et idéologique — que les (vrais) *baby-boomers* vivent actuellement à leur descendance? De plus —

et là c'est à la docte voix de la Science, représentée par le Dr Bacher, que je m'adresse —, je ne peux que ployer sous le poids des arguments montrant que mes pairs (qu'on pourrait, pour les distinguer des autres, nommer les «*bébé baby-boomers*») réclament («peut-être») des soins plus onéreux que leurs aînés. J'aimerais pourtant citer une pharmacienne de Québec à qui je disais mon étonnement d'être forcé de m'offrir une assurance-médicaments alors qu'il m'arrivait très rarement d'être malade: «Je sais, ce n'est rentable que pour les 40 ans et plus.» Alors, j'aimerais connaître le nom du mentor du Dr Bacher: George Orwell? Et depuis quand les passagers d'un train tirent-ils sur les vaches qui placidement les regardent passer?

Yann Rousset
Québec, 15 décembre 1996

Pauvres chroniques!

Je vous écris pour témoigner de ma profonde déception quant aux propos de deux chroniqueurs du *Devoir*: Josée Legault et Normand Baillargeon. Cette déception n'est pas liée aux opinions comme telles qu'expriment les deux chroniqueurs chaque semaine. Non, ma déception trouve plutôt ses fondements dans le manichéisme primaire qui semble malheureusement être la principale caractéristique de la plume de Mme Legault et de M. Baillargeon.

Pour l'un et l'autre, les sociétés occidentales seraient marquées par l'af-

frontement entre deux forces irréductibles: le Bien et le Mal. Ainsi, selon Mme Legault, le Québec serait la scène d'une lutte à finir entre courageux militants péquistes (préférentiellement de Montréal) et ignobles bouchardistes. Hors de la chapelle indépendantiste de gauche, point de salut! Quant à M. Baillargeon, sa vision oppose les vertueux pauvres exploités aux machiavéliques capitalistes dominateurs, la C.I.A. jouant ici le rôle de l'Esprit hégélien moteur de l'Histoire qui aurait contracté un pacte avec le diable.

Sans oublier, bien entendu, les incroyables réifications dont sont parsemés les textes des deux chroniqueurs, Le Québec, le Canada anglais et les États-Unis sont construits comme des acteurs unifiés dotés d'une conscience alors qu'en fait ces entités n'ont de sens que géographiquement parlant. Il y a des Québécois, des Canadiens anglais et des Américains; il y a un pluralisme que la pensée tronquée de ces deux chroniqueurs semble incapable d'assumer. Et moi qui croyais que le monde était complexe! Mais où avais-je la tête? Voyons, les sociétés occidentales contemporaines demeurent simples: il y a les bons et les mauvais, les vertueux et les impies, les poètes et les chefs d'entreprises... La «traversée du désert» de ces chroniqueurs ne tient pas à leurs opinions minoritaires, mais à l'indigence de leur pensée.

Charles-Henri Warren
Montréal, 9 décembre 1996

DANS LA SÉRIE
LES RÉSOLUTIONS DU NOUVEL AN...

Une année turbulente et frileuse

Dans la grisaille post-référendaire, 1996 fut une année de transition qui sonna la fin de la récréation fiscale et budgétaire au Québec. Celle qui commence s'annonce tout aussi frileuse, sinon davantage, et parsemée de turbulences politiques, dans le ciel orageux des deux capitales.

Ma boule de cristal me dit que, même s'il fait tout le contraire de ce qu'il avait promis qu'il ferait — abolition de la TPS, création d'emplois et lutte au chômage plutôt que lutte au déficit et aux chômeurs —, Jean Chrétien vogue vers une réélection facile, fin du printemps ou, de préférence, début de l'automne. Pour la bonne et simple raison que les libéraux sont forts de la division de leurs opposants qui, des bloquistes aux réformistes, se cherchent une nouvelle vocation. La cote du premier ministre reste très faible dans sa province «native», mais elle est compensée par une vogue en hausse dans l'Ouest, aux dépens de Preston Manning.

L'assainissement des finances publiques donnant des résultats — baisse de l'inflation et des taux d'intérêt —, le ministre des Finances est incité par le caucus libéral à se montrer «généreux» envers les contribuables. Paul Martin gardera ces *goodies* en réserve, les faisant miroiter pour le prochain budget, post-électoral.

On n'en est pas là au Québec. Si le virage a été abrupt en 1996, après les flonflons de la magie référendaire, celui de cette année s'annonce encore plus brutal. Ainsi qu'il l'avait promis, le ministre des Finances n'a pas augmenté les impôts, mais il a saupoudré une pluie de taxes et de hausses de tarifs équivalant au moins à un milliard. Malgré tout, même en prenant en compte les «économies» récurrentes grâce à la cure d'amaigrissement du secteur public et parapublic, un immense trou est prévisible dans le prochain budget.

Bon gré mal gré, l'obsédant objectif zéro ne laissant aucun répit, il y aura d'autres taxes et tarifs mal déguisés, peut-être même une hausse de 6,5 % à 7 % de la taxe de vente. Ce que le gouvernement Parizeau prévoyait après un NON référendaire, au grand dam de Lucien Bouchard, celui-ci devrait l'imposer pour continuer à calmer les prêteurs inquiets et les impitoyables agences de notation. Car, alors que le Québec se débat avec un consensus sans cesse mis à mal, les provinces voisines — l'Ontario et le Nouveau-Brunswick, mais aussi la Nouvelle-Écosse et la Colombie-Britannique — allègent le fardeau fiscal de leurs contribuables.

Il y aura donc d'autres compressions, pleurs et grincements de dents, à l'exemple de celui qui a «rempli» toutes ses cartes de crédit et qui, en ayant marre de payer de l'intérêt sur ses intérêts, doit mettre les bouchées doubles pour rattraper ses voisins. Cette austerité tardive a un prix lourd: la mise entre parenthèses de la social-démocratie, la croissance de l'écart entre ceux qui ont et ceux qui n'ont pas. Entre autres, les assistés sociaux vont y goûter cette année. Quel que soit le nom dont on enrobe cette réforme, son objectif ultime est, évidemment, de réduire la ponction énorme de la sécurité du revenu sur le Trésor public.

C'est ainsi que le Québec, cassé en deux, devient plus frileux et accentue l'exclusion des plus mal pris. Allez leur expliquer, en ces années que l'on prétend difficiles, les profits records des banques et les salaires exorbitants de leurs royaux thuriféraires.

Il y a une autre épine au flanc, qui afflige le Québec depuis plus de 30 ans. Les terribles écueils linguistiques qui horripilaient tant René Lévesque, ils agacent aussi suprême-ment M. Bouchard, coïncé à son tour entre les faucons et les colombes, entre les tenants de l'unilinguisme in-

tégral et les modérés qui cherchent fièvreusement des accommodements. Pas surprenant qu'après avoir manié à la fois la carotte du compromis et le bâton de la rigueur, le premier ministre ait suspendu la résurgence de ce que *The Gazette* stigmatise comme des «*Language Paratroopers*», dont la commandante serait la ministre Louise Beaudoin.

Ces tiraillements ne sont que partie remise, aussi bien au Parti québécois que chez les émules d'Howard Galganov, accentuant une envolée québécoise déjà turbulente. Pour faire bonne mesure, le dossier constitutionnel, avec ses plans A, B ou C, ses Guy Bertrand et autres partitionnistes de tout acabit, continuera d'empoisonner la vie de bien du monde. À commencer par ceux qui, commis à faire du ménage dans la maison publique, veulent d'abord nous prouver qu'ils forment un bon et vrai gouvernement. Mais Jacques Parizeau est là pour les rappeler à l'ordre. Avec de tels amis, pas besoin d'ennemis...

Il n'y a rien de glorieux à payer ses dettes, à tenter d'honorer ses engagements. Le redressement collectif peut être à ce prix. Sur la corde raide, le gouvernement québécois n'y arrivera pas en faisant subir aux autres ce qu'il reproche depuis des années, avec raison, à Ottawa. Le transfert de responsabilités, la diminution des paiements fédéraux, éprouvent durement le Trésor public québécois. Celui-ci, comme pour se venger ou se reprendre, fait à son tour du pelletage vers ses «créatures» municipales et scolaires, avec des effets cumulatifs désastreux. Et ça ne fait que commencer. Là aussi, il y aura de la grosse turbulence au cours des prochains mois.

Comme une étoile dans une tempête, on prévoit aussi un peu moins de chômage, une relance quelque peu moins timide. Il en faudrait bien davantage pour calmer l'inquiétude des familles moyennes, apaiser la morosité des consommateurs et le désenchantement des citoyens envers leurs gouvernants. Pas d'euphorie à l'horizon, la méfiance est de mise.

À P R O P O S

...des Québécois qui s'en vont

Le Québec avait un solde migratoire négatif jusqu'en 1980. Cette tendance a été renversée par la suite, le solde migratoire étant largement positif jusqu'en 1993. Ce solde migratoire positif a diminué fortement en 1994 et 1995.

Peut-on parler d'un revirement et de l'apparition d'une nouvelle tendance à la baisse? Il est encore trop tôt pour l'avancer, mais le phénomène mérite qu'on y prête attention. En fait, c'est le solde interprovincial qui se détériore. Celui-ci a toujours été négatif depuis les années 1960, et il s'est de nouveau accentué depuis l'année 1993, le Québec ayant connu une perte nette de 13 043 per-

sonnes dans ses échanges de migrants avec les autres provinces canadiennes en 1995. Le nombre de personnes qui quittent le Québec pour s'établir dans les autres provinces dépasse le nombre de celles qui viennent s'y installer, alors que ce n'est pas le cas dans les échanges internationaux de populations. Il est permis de penser que ce sont surtout des Québécois ayant l'anglais comme langue maternelle qui partent, comme le donne à penser la réduction de leur proportion dans l'ensemble de la population.

Simon Langlois, in *Québec 97, l'agenda*, collaboration Fides-Le Devoir

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, GUY TAILLEFER, NORMAND THÉRIAULT

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSAFON

Directeur artistique ROLAND-YVES CARIGNAN

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

I D É E S

Lutte contre le tabagisme

Courons-nous à grands pas vers une nouvelle prohibition?

La cigarette représente aujourd'hui le mal absolu et constitue surtout une excuse pour ne pas s'attaquer à des problèmes plus graves comme la pauvreté grandissante et la pollution endémique

PIERRE-ANDRÉ JULIEN
Titulaire de la chaire Bombardier
en gestion du changement
technologique dans les PME
à l'Université du Québec
à Trois-Rivières

La caricature de Garnotte du 30 novembre dernier était très éloquent sur ce qui semble tourner presque au fanatisme contre les fumeurs et qui s'apparente de plus en plus à ce que l'Amérique du Nord a connu dans les années 1920. Comme il le suggère, et même si cela peut sembler actuellement nettement exagéré, si la tendance se maintient... on finira presque par vérifier si une personne n'a jamais fumé comme condition d'emploi. En effet, la politique prohibitionniste des années 20 aux États-Unis a commencé au début par la défense de la publicité de l'alcool à l'extérieur des tavernes; puis on a restreint les lieux de vente; ensuite, on a commencé à fermer tous les débits de boisson; enfin, ce fut la prohibition totale. Cependant, la vente d'alcool n'a jamais cessé, mais ce, au profit de la pègre, de la police qui la combattait et de diverses familles de *bootleggers* comme les Kennedy qui ont bâti leur fortune sur la contrebande.

Des chercheurs ont montré que cette lutte contre l'alcool constituait en quelque sorte une façon d'expier les péchés qui pouvaient expliquer pour les puritains la guerre la plus meurtrière en vies humaines de toute l'histoire, la très forte récession qui a suivi et les excès des Années folles. Comme le sexe ou la boisson ne sont plus péchés, le combat de ces nouveaux prohibitionnistes apparaît comme un nouveau procédé expiatoire pour nous sortir des malheurs des dernières récessions et de notre incapacité à gérer l'énorme dette publique et privée. D'autant plus que celle-ci proviendrait de la croissance faramineuse des dépenses en santé, dont une des premières causes serait cette cigarette maudite. Ainsi, celle-ci

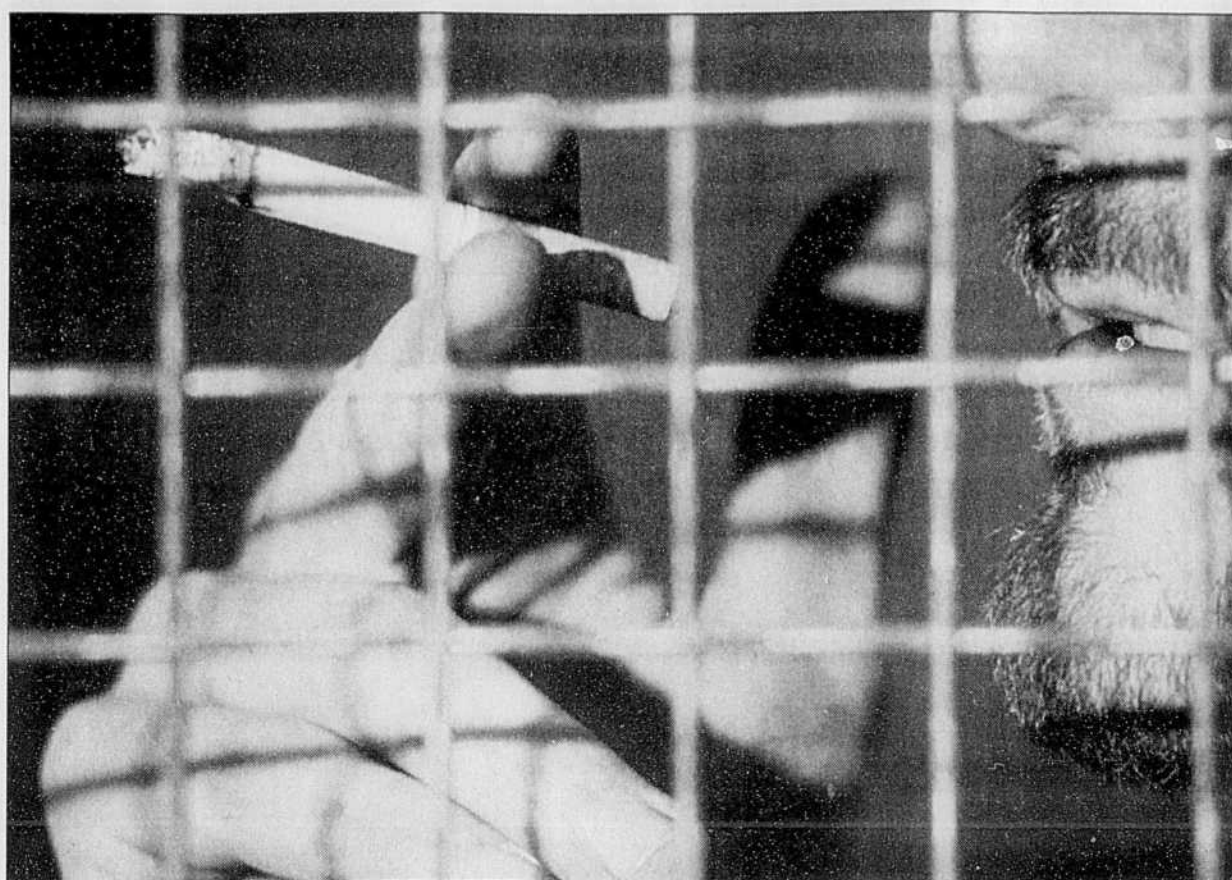
est devenue le bouc émissaire pour nos malheurs, pour certains, le «mal absolu» (comme le communisme avec le maccarthysme dans les années 50), mais surtout une façon de ne pas s'attaquer sérieusement à d'autres problèmes plus importants comme, par exemple, l'expansion de la pauvreté dans nos sociétés riches ou la pollution.

Je le dis tout de suite, «je ne fume pas depuis trente ans», même pas une petite cigarette de temps en temps pour faire passer un stress trop fort. Je n'ai de plus aucune sympathie pour les compagnies de tabac. Mais comme je ne suis pas *politically correct*, je me refuse à appuyer cette montée d'un nouvel intégrisme qui n'aura plus rien à envier aux talibans de l'Afghanistan. Surtout qu'on peut relever plusieurs faiblesses à l'argumentation des tenants de cet ostracisme croissant, faiblesses touchant les études scientifiques sur la nocivité du tabac, ses effets négatifs sur la société et les multiples coûts économiques liés à son usage.

L'aspect scientifique

Les faiblesses de l'argument scientifique: par exemple, pourquoi les baléines sont-elles pourries de cancers alors qu'elles ne fument pas?

La plus grande partie des recherches sur la nocivité du tabac repose sur des corrélations simples entre le cancer et les diverses composantes de la cigarette. Or la réalité est beaucoup plus complexe: toute relation touchant la santé devrait inclure, par



Nos gouvernements seraient-ils en train de soutenir une nouvelle croisade intégriste en luttant contre le tabac?

exemple, la nourriture et autres habitudes de vie des individus, leur résistance à diverses pollutions ou autres agressions, etc. Par exemple, la plupart des tests sur la nocivité de la cigarette ont été faits sur des rats; or, à peu près aucun scientifique ne s'est posé la question si le fait de leur faire inhaler de la fumée ne leur causait pas un stress tel que leur organisme développait des comportements menant au cancer. Le plus surprenant dans ces études, c'est qu'elles oublient l'élément majeur selon lequel on ne connaît pas encore actuellement les véritables causes du cancer, sauf peut-être pour la leucémie; comment peut-on alors justifier, scientifiquement parlant, une relation sûre entre du connu et de l'inconnu?

Thomas Kuhn explique que tout résultat de recherche est fonction des convictions du chercheur, du moment et de l'environnement de ses travaux; il doit donc être fortement relativisé. Joël

de Rosnay rappelle que la science relève souvent d'un jeu de pouvoir des scientifiques. Une enquête auprès de chercheurs physiologistes universitaires et industriels québécois montre que ces derniers considèrent que la plupart des publications scientifiques «ne valent rien et qu'elles ne servent qu'à obtenir plus de subventions...» pour soutenir plus de recherches discutables.

Il faut donc se méfier d'un grand nombre des études scientifiques sur la cigarette, ou du moins demeurer humble devant leurs résultats, humilité pourtant fort peu présente chez plusieurs de ses adversaires. Par exemple, cette attitude est complètement absente dans la publicité du ministère fédéral de la Santé, qui affirme péremptoirement que la cigarette tue plus que presque toutes les autres causes réunies, publicité pourtant tellement grosse et tellement absurde qu'elle n'a probablement aucun effet.

La dimension sociale

Les faiblesses de l'argument social: faudrait-il aussi défendre l'usage de l'automobile ou emprisonner les architectes responsables de nos constructions insalubres?

Malgré ces grandes limites de la science et compte tenu du très grand nombre d'études sur le sujet, acceptons l'idée qu'il est probable que la cigarette soit «une» des causes importantes du cancer et de plusieurs maladies cardiaques. Mais doit-on pour cela la bannir définitivement, en espérant que cette fois-ci les mesures réussissent mieux que dans

le cas de la lutte aux drogues dures? On sait pourtant que pour les drogues, le seul résultat a été de multiplier les filières contrôlées par la pègre et d'augmenter démesurément les budgets des policiers affectés à ce fléau.

Les nouveaux croisades contre la cigarette sont en train d'obtenir de notre ministre québécois de la Santé ce que les Américains n'avaient pas réussi dans les années 20 puisque la création de la Commission des liqueurs avait permis d'échapper à leurs pressions. On parle de l'interdire à peu près partout pour protéger les non-fumeurs, sauf dans des espaces restreints et vitrés, pour que les bons citoyens puissent montrer du doigt «ces nouveaux péchés, ces galeux» de la fin du siècle. Mais cette nouvelle politique devrait aussi finir par s'appliquer à bien d'autres produits qui ont un degré de nocivité au moins aussi sinon plus important sur les tiers. Par exemple, il faudrait éloigner tout véhicule des trot-

toirs sur lesquels circulent les mamans avec les landaus à hauteur des tuyaux d'échappement. Mais il est vrai que les poupons n'ont pas droit de vote et ne peuvent pas protester que leurs petits poumons n'en peuvent plus. De même, il faudrait comprendre pourquoi nos adolescents, même ceux qui ne fument pas, sont si souvent fatigués et malades après avoir passé leurs journées dans les polyvalentes sans fenêtres et sans aération adéquate conçus par nos bons architectes des années 1960-70.

L'aspect économique

Les faiblesses de l'argument économique: devrait-on faire payer tous les gens qui abusent ou ne prennent pas soin de leur santé?

Le dernier argument et non le moindre dans ces temps de disette gouvernementale s'explique par le fait que parce que la cigarette «tue lentement mais sûrement...», il faut lui mener une lutte sans merci, jusqu'à l'interdiction totale si possible, ce qui permettrait de diminuer les coûts grandissants de santé. Évidemment, ceci n'est pas suffisant pour que nos vieux meurent de plus en plus en santé. Il faudra donc penser à cadenasser les réfrigérateurs des gros, notamment ceux qui souffrent de maladies cardiaques dues à leur poids excessif, ou encore gaver artificiellement les jeunes anorexiques. Il faudra ensuite bloquer chaque hiver toute notre énorme migration vers les plages du Sud puisque les cancers de la peau se multiplient à une vitesse folle. On peut penser aussi faire payer de très fortes taxes pour tous les bâtiments climatisés puisque depuis quelques années la grippe en été est en train de rejoindre les taux de l'hiver.

Bref, je soupçonne fortement nos gouvernements de soutenir cette nouvelle croisade intégriste en montrant par quelques politiques musclées qu'ils agissent enfin, de façon à nous faire oublier des problèmes plus importants comme la pollution des usines, des fermes porcines ou des voitures. En contrepartie, les conséquences sur les libertés civiles avec les pressions des nouveaux ayatollahs deviendront de plus en plus graves. Il faudrait espérer que le Québec échappe à ce vent de droite venu du Sud, comme nous l'avons fait durant la prohibition.

Réplique à Jean Larose

La pédagogie comme culture et relation éthique à autrui

Il importe d'élaborer et de mettre à l'épreuve de nouvelles pédagogies pour donner la chance à tous les élèves d'origines diverses d'avoir accès à la culture «valorisée»

MAURICE TARDIF

Professeur en sciences de l'éducation à l'Université Laval

Confrères de lettres et des autres facultés, que la trêve soit! Assez de boulets sanglants échangés de part et d'autre! Chacun a maintenant tiré sa salve, passons donc aux choses sérieuses en élevant la discussion à la dignité des idées.

De quoi s'agit-il? Selon Jean Larose, Gilles Marcotte, Bernard Jasmin et d'autres, il existerait d'un côté la culture et, de l'autre, la pédagogie. Cette opposition a plusieurs variantes: d'un côté, la connaissance, de l'autre, la transmission technique du savoir; d'un côté, la science, et de l'autre, l'enseignement; d'un côté, la noble littérature, et de l'autre, les sciences de l'éducation; d'un côté, la haute érudition, et de l'autre, le jargon infect de la psychologie cognitive... En termes scolaires, cette opposition revient à soutenir qu'il existe d'un côté des connaissances et des matières à enseigner (la littérature, l'histoire, la philosophie, la grammaire, la poésie, etc.) et, de l'autre, des techniques et des procédés de transmission ressortissant à ce qu'on appelle, avec toujours au moins un brin de mépris, la «pédagogie», la «gestion de classe», la «didactique», les «difficultés d'apprentissage», etc.

Or la réalité est-elle aussi simple que le suggère cette opposition manichéenne entre la culture et la pédagogie? Sans vouloir faire la leçon à mes confrères, il me semble nécessaire de leur rappeler quelques banalités de base. En réalité, qu'elle soit scienti-

fique, technique, lettrée ou quotidienne, toute culture durable et partagée exige une éducation et, par conséquent, une pédagogie, c'est-à-dire une traduction et une adaptation de cette culture en fonction des besoins et des capacités d'autrui.

En termes simples, dès que je veux enseigner ce que je sais, je dois prendre en compte la présence d'autrui. Pourquoi? Parce que ma connaissance subjective et personnelle devient alors publique et partagée. Elle doit par conséquent s'adapter à un auditoire. Plus importante est la distance culturelle entre cet auditoire et moi, plus ma communication pédagogique doit se faire inventive et soucieuse d'être accueillie par lui. La réflexion pédagogique s'instaure donc dans ce rapport culturel à autrui, à cet autrui collectif qu'on appelle aujourd'hui une classe.

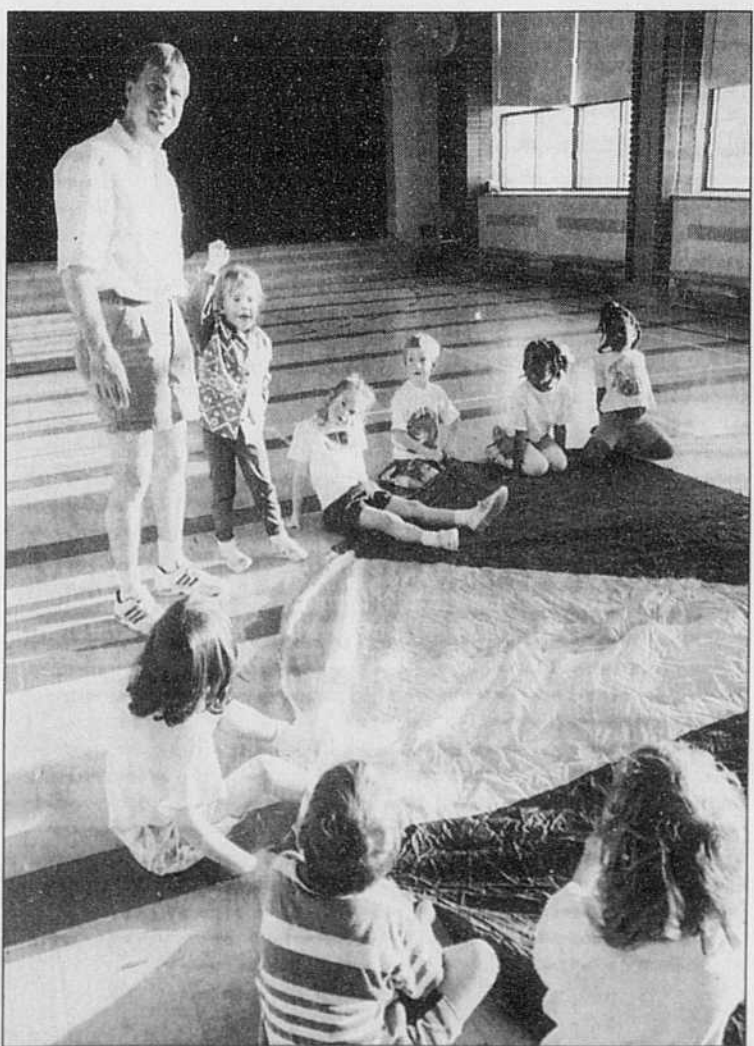
Sur un plan plus vaste, comme le montre amplement l'histoire des littératures en Occident, l'évolution de la culture a toujours été liée à des mutations profondes de la pédagogie. Par exemple, en Grèce ancienne, berceau de notre tradition littéraire, la poésie des aèdes est d'abord une forme orale d'éducation et de pédagogie avant d'être codifiée par l'écriture sous sa forme homérique. Dans le même sens, la culture oratoire et littéraire surgit dans le cadre de l'éducation sophistique et de l'invention d'une nouvelle pédagogie de la parole. À la fin du Moyen Âge, une nouvelle culture lettrée apparaît grâce aux universités et à l'enseignement scolastique. À la Renaissance, l'humanisme coïncide avec le renouvellement des pratiques pédagogiques proposées par Rabelais, Erasme, Mon-

taigne, etc. On pourrait multiplier les exemples à l'infini, y compris dans le domaine des sciences et des techniques. Bref, toute culture vivante est intimement liée à une éducation et à une pédagogie.

En ce sens, loin d'être un épiphénomène technique et culturel-

lement neutre, la pédagogie renvoie à une culture en acte, habitée par le souci d'autrui et qui consent à s'ouvrir à lui, en dépit de la distance qui peut séparer les «lettrés» des «illettrés», les «savants» des «ignorants».

Il en résulte que la pédagogie ne



La pédagogie se déploie dans un espace d'interactions humaines entre un adulte et des jeunes.

se confond ni avec la «quincaillerie» (vidéos, films, ordinateurs, etc.) ni avec les techniques de gestion de la classe. Elle est d'emblée une activité culturelle. Elle concerne avant tout les rapports humains et l'organisation symbolique de l'enseignement en classe. Enseigner à l'école, c'est entrer dans une classe et déclencher, malgré tous les obstacles pouvant s'y opposer, un processus de communication et d'apprentissage significatif avec de jeunes êtres humains. La pédagogie se déploie donc concrètement dans un espace d'interactions humaines entre un adulte et des jeunes. Loin d'être un acte purement technique, elle est une activité humaine exigeante, basée sur un partage de significations culturelles entre des êtres humains. Un jeune apprend uniquement si ce qu'on lui enseigne a du sens pour lui. Autrement, il se ferme ou fuit.

Activité par essence culturelle, l'histoire de l'éducation montre cependant que la pédagogie devient un objet de débats et de réflexions lorsque les pratiques pédagogiques établies cessent d'apparaître *naturelles* ou *normales*, quand elles sont confrontées à des forces qu'elles sont incapables de maîtriser. Or n'est-ce pas ce qui est en train de se produire depuis une cinquantaine d'années au Québec et depuis plus longtemps encore en Europe?

Depuis un siècle, l'institution scolaire s'ouvre à une population d'élèves de plus en plus vaste et disparate, aux attentes hétérogènes, très souvent contradictoires. Ces élèves sont issus de cultures diverses. De plus, tout laisse croire que cette diversité culturelle va encore s'accroître dans un proche avenir. Je pose

donc sérieusement la question à mes confrères: se pourrait-il que les formes d'enseignement forgées il y a maintenant trois ou quatre siècles par les frères des Ecoles chrétiennes et les jésuites ne soient plus vraiment appropriées à ce qui est en train de passer aujourd'hui? Ne croyez-vous pas qu'il est maintenant devenu nécessaire et urgent, non d'évacuer la pédagogie de la culture, comme vous le faites, mais de penser, d'inventer et de mettre à l'épreuve de nouvelles pédagogies susceptibles de multiplier les possibilités d'accès des jeunes à cette culture que vous aimez? N'est-ce pas là l'un des enjeux éthiques et politiques majeurs de notre temps?

Je suis professeur en sciences de l'éducation. Sachez pourtant que, tout comme vous, je suis bousculé et rendu très craintif par les forces qui façonnent aujourd'hui la culture de demain. Toutefois, contrairement à vous, je refuse d'habiter une culture dont la substance appartiendrait à une élite ou à une minorité. Oui, j'ai peur, mais je veux que ma peur soit l'occasion d'affronter l'altérité et les différences. Avec la pédagogie, sommes-nous si loin de ce que Lévinas appelle l'éthique, c'est-à-dire l'irréductibilité des autres à notre propre univers culturel? Je crois que la pensée pédagogique commence lorsque, enseignant à des jeunes, je découvre que ma propre culture leur est opaque, voire parfois repoussante ou inutile. Alors, plutôt que de les congédier ou de les mépriser, j'avance dans la brèche ouverte par ma propre parole à eux adressée. Comme l'a si bien écrit mon collègue et ami Clermont Gauthier, la pédagogie consiste alors «à courtiser le consentement de l'autre».

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapiere (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Jean Dion, Louis-Gilles Francœur, Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Brian Myles, Isabelle Paré, Clément Trudel, Serge Truffaut; Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duclos et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon, Pierre Cayouette, Paule des Rivières, Louise Leduc, Jean-Pierre Le-gault, Benoît Munger, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dutrisac, Claude Lévesque, Jean Pichette, Claude Turcotte; à l'information internationale: Sylviane Tramière (adjointe au directeur de l'information), François Brousseau (éditorialiste), Jocelyn Coulon; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Cornéliier (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Isabelle Hachey, Marie-Claude Petit (commis). **La documentation:** Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). **LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING:** Martine Dubé (directrice); Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylain Ouellet, Micheline Rucland (publicitaires); Sylvie Laporte, Nathalie Lemieux, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon; Francine Ouellet (secrétaire). **LA PRODUCTION** Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Christian Vion, Olivier Zaida. **SERVICE À LA CLIENTÈLE** Johanne Brien (responsable), Evelyn Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. **L'ADMINISTRATION** Yves Bouthiette (contrôleur), Dany Dépatie (adjointe à l'administration et responsable des ressources humaines), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne d'Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Ghislaine Lallier, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. **LA FONDATION DU DEVOIR** Marcel Couture (président), Roger Boissvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

L'isolement de Milosevic



LE MONDE

EN BREF

Jojo et les normes du travail

(PC) — La Commission des normes du travail a désigné un enquêteur pour se pencher sur le dossier des services téléphoniques de Jojo Savard, après avoir reçu un grand nombre de plaintes de la part d'anciens employés selon qui des milliers de dollars en salaire n'auraient pas été versés. Environ 250 employés du service téléphonique ont été remerciés sans avertissement vendredi dernier à Montréal. Plusieurs d'entre eux disent ne pas avoir été payés depuis septembre dernier. Jojo Savard représentait à Montréal une société de Miami, Integrated Communication Network Inc., qui se spécialise dans la production de services téléphoniques comme la ligne Jojo Medium et son pendant anglophone, le Jojo Psychic Alliance. La compagnie mère, en sérieuse difficulté, est criblée de dettes et fait face à des poursuites.

Un autocar tombe dans un ravin en Colombie: 37 morts

Bogota, Colombie (AP) — Un autocar a fait une embardée sur une route de montagne isolée du sud de la Colombie, et a plongé dans un ravin en faisant plusieurs tonneaux sur une dénivellation de 300 m. L'accident, qui a fait 37 morts et trois blessés selon la police, s'est produit à proximité de la ville de Carrizal, à 580 km au sud-ouest de la capitale, Bogota. Le car commercial transportait 40 personnes. La semaine dernière, à quelques dizaines de kilomètres de là, 14 passagers d'un autocar avaient péri dans un accident similaire.

La police a identifié le corps de Chantal Souriol

Montpelier, Vermont (PC et AP) — Le corps d'une adolescente découvert près de la frontière canado-américaine voilà bientôt dix ans a été identifié comme étant celui de Chantal Souriol, une jeune fille de 16 ans qui s'était enfuie d'un centre pour jeunes en difficultés de Laval. Le lieutenant Ronald DeVincenzi, de la police du Vermont, a indiqué hier que la jeune fille, dont le corps a été découvert en 1988 près du petit village de Canaan, dans le nord du Vermont, «correspondait beaucoup à ce que nous avions imaginé, c'est-à-dire une jeune fugueuse». C'est un pêcheur qui avait découvert le crâne de la jeune fille à l'époque. Un examen médico-légal avait permis de conclure qu'elle était décédée des suites d'un «violent traumatisme à la tête». Des coupures de presse relatant la macabre découverte indiquaient que la jeune fille avait été frappée une fois sur le côté droit de la tête, et de multiples fois à l'arrière. Les policiers avaient également retrouvé plusieurs autres os appartenant à la victime.



S.V.P. Assurez-vous que ce papier journal soit recyclé.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333.

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Sur Internet devoir@cam.org
Agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et petites annonces

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)
Version internet (514) 278-6060
1-800-563-5665

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7745, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement no 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

GALGANOV Respecter les coutumes

SUITE DE LA PAGE 1

Président d'Alliance Québec, Michael Hamelin a pour sa part retourné les observations formulées par M. Galganov à l'endroit de la communauté anglophone en soulignant d'entrée de jeu «qu'il n'y a pas d'opinion monolithique au sein de cette communauté».

En fait, tant M. Hamelin que M. Travis ont assuré que, si le soutien de l'autre solitude n'avait pas atteint le niveau ou degré envisagé par M. Galganov, ce dernier ne devait s'en prendre qu'à lui-même. Pourquoi donc? En ouvrant son magasin

Presque Pure Laine dans le seul but de provoquer les autorités linguistiques, M. Galganov se plaçait de facto sur le terrain de l'illégalité.

Or, cela, la communauté n'en veut pas. «Les gens ont commencé à se dissocier de lui lorsqu'il a annoncé son intention de poser des gestes susceptibles de le faire arrêter.» Bref, si l'on résume les observations des représentants d'Alliance Québec et de Forum Québec, ce légendaire pragmatisme que l'on prête aux anglophones auraient repris le dessus sur les émotions.

Il faut préciser à cet égard qu'antérieure-

ment à l'ouverture de son magasin, Howard Galganov avait déclaré que dans celui-ci on ferait place égale au français et à l'anglais. «S'ils me poursuivent [les fonctionnaires], je ne me défendrai pas. Je ne défendrai pas mes droits qui sont inviolables. S'ils me mettent à l'amende, je ne la paierai pas. Si un tribunal m'ordonne de comparaître, je vais le défier. Je résisterai jusqu'à ce qu'ils me jettent en prison. Par ailleurs, s'ils m'ignorent, ce sera l'aveu que la loi est injuste et inapplicable», avait-il affirmé dans un entretien accordé au *Devoir*.

Si M. Galganov, plutôt que de se poser

en franc-tireur, avait élaboré une stratégie respectant les coutumes ayant cours sur le front juridique dans le but de modifier éventuellement l'encadrement légal inhérent à l'affichage, alors vraisemblablement que la communauté anglophone, d'avancer M. Hamelin, lui aurait apporté son soutien.

De son côté, M. Gilles Rhéaume, vice-président du Mouvement souverainiste, s'est félicité de la démission de M. Galganov en indiquant: «Il se devait de partir depuis qu'il avait franchi la frontière de la bienséance en s'attaquant personnellement aux personnes.»

PHARMACIES Amélioration de 300 % du service

SUITE DE LA PAGE 1

Pour lui, le problème mineur a été localisé et la vitesse de pointe atteinte en matinée signifie qu'on a probablement assuré de 120 000 à 130 000 transactions hier, un trafic intense. La RAMQ a convenu avec l'Ordre des pharmaciens qu'elle garantira les remboursements aux pharmacies qui ressentent des problèmes informatiques, en leur demandant de procéder manuellement, c'est-à-dire en faisant la déduction appropriée auprès du client. Pierre Boucher explique:

«Ils ont le tarif dans leur logiciel et assurent leur propre tarification. Ils n'ont qu'à indiquer le coût du médicament et leur honoraire fixe de 7 \$; nous, on garantit le remboursement si la déduction du bénéficiaire a été faite. La carte d'assurance-maladie fait office d'inscription.»

La RAMQ a 70 personnes sur place à son siège social durant tout le week-end pour assurer le fonctionnement de la réforme. Pour l'adjoint au directeur général de la RAMQ, il y a eu une amélioration de 300 % du service hier.

Au début de la journée, l'engorgement s'était fait sentir surtout dans les quartiers où un grand nombre de personnes âgées et de bénéficiaires de l'aide sociale se présentaient aux pharmacies.

Ainsi, en était-il du Pharmaprix établi rue Ontario, à l'angle de la Bourdonnière, dans l'est de Montréal. Il a fait face à un bris de système dès 9h20 et celui-ci continuait à 13h, de sorte que 75 prescriptions avaient été remplies à la main; on a prié les bénéficiaires de revenir pour obtenir leur reçu et leur prescription.

Le pharmacien Charles Lemelin montrait la clientèle arrivante de la clinique médicale Joliette, sise au-dessus de la pharmacie: «Je trouve ça désastreux. Je n'ai pas confiance que ça marche; le système n'est pas prêt et l'ordinateur n'a pas la puissance voulue; les gens sont très mécontents.»

Pierre Boucher répond: «Vous savez, j'ai été élevé dans un quartier populaire et je vous dirai que ce pharmacien ne sait pas de quoi il parle. Notre ordinateur est de la dernière génération, il a une capacité de traitement exceptionnel; ce sont les agences de logiciel qui s'y sont prises trop tard pour certaines pharmacies.»

Il signale que les pharmacies Jean Coutu ont pris le temps de développer leur propre logiciel quelques semaines avant l'entrée en vigueur du nouveau régime d'as-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Des clients en attente dans une pharmacie de Montréal hier après-midi

surance-médicaments. On soupçonne que plusieurs des 286 pharmacies qui ressentent des problèmes sont équipées de systèmes informatiques vieux de dix ans et une capacité de transaction insuffisante.

À la pharmacie Jean Coutu de la rue Ontario, à l'angle d'Aylwin, le pharmacien Raymond Beaucaire signalait que le système d'ordinateur privé de la chaîne est branché sur l'ordinateur du gouvernement et qu'il n'y a eu aucun problème. «Vous savez, la matinée du vendredi pour nous, c'est le test, il vient 100 personnes le matin et ça a marché. Nous n'avons eu qu'un bris de 10h05 à 10h15.»

Au Pharmaprix de la rue Sainte-Catherine Est, à l'angle de

Saint-André, le pharmacien Denis Fournier estime que Bell Canada a posé les modems en quatrième vitesse, derrière les micro-ordinateurs, n'importe où, et que le problème de logistique est également attribuable au surchalandage, avec des codes 6R et 7R qui apparaissent à satiété sur l'écran.

Un client d'une PJC, sise de l'autre côté de la rue, Roland Lamarre, considère, philosophe: «Il n'y a aucun problème. Je paie 21,49 \$ le médicament pour mon diabète et après ce sera réglé. Il me restera trois piastres et demie à payer la prochaine fois.» À 67 ans, son prochain achat sera presque entièrement assumé par l'État. «J'ai pris ma carte-soleil et ça marche», dit-il.

EMPIRE La situation ne manque pas d'ironie

SUITE DE LA PAGE 1

bien décidé à ne pas laisser passer sa chance.

Depuis des années, Hideki Yokoi, qui a fait fortune dans l'immobilier et les salles de jeux, collectionne des châteaux étrangers, dans lesquels il n'a jamais mis les pieds, et qu'il achète sur photos. L'idée est venue de l'une de ses filles nées hors du mariage, Kiko Nakahara, longtemps oubliée puis devenue, sur le tard, la préférée de ses huit enfants. On ignore quels projets, quels fantasmes ont nourri, chez cette ancienne modiste, pareille boulimie. Qu'importe! Son père lui a donné carte blanche et elle en profite. Depuis 1984, aidée par son mari Jean-Paul Renoir, un financier franco-américain de haute volée, la Japonaise a ainsi acheté une quinzaine de châteaux en Europe, dont dix en France, au nom de la Nippon Sangyo, une société appartenant à son père. Après avoir habité le quartier branché de Roppongi, à Tokyo, le couple s'est installé à Juniper Hill, un château néoclassique restauré à grands frais près de Londres. En 1989, Mme Nakahara-Renoir a ajouté à cette collection Ohika Castle une demeure de 150 pièces construite, en 1921, près de New York. Coût de l'opération: 22 millions de dollars.

Mais tout cela semble peu de chose au regard de l'Empire State Building. Dans le grand Monopoly américain où les Japonais flambent à tout va, c'est un coup à éclipser l'achat du Rockefeller Center par Mitsubishi. Et pour Hideki Yokoi, ce fils de pay-sans qui a bâti sa fortune dans les ruines du Japon occupé par les Américains, quelle revanche! Sa décision est d'autant plus vite prise que l'argent ne manque pas.

À l'époque, le magazine *Forbes* estimait la fortune du Japonais à deux milliards de dollars. Son gendre parlera, plus tard, de sept milliards! Reste que l'affaire nippone n'est jamais sorti de son pays et qu'il ignore à peu près tout du marché immobilier américain. Par ailleurs, ses liens supposés avec la mafia japonaise, ses démêlés avec le fisc et sa responsabilité dans l'incendie de l'hôtel New Japan, qui avait causé la mort de 33 personnes en 1982 à Tokyo, l'incitent au «profil bas». C'est donc sa fille qui sera chargée, une fois encore, de le représenter. Et c'est à Jean-Paul Renoir, pour qui les arcanes de Wall Street n'ont guère de secret, de négocier. Il s'entendra bientôt avec les représentants de Prudential sur un prix de 42 millions. La somme paraît excessive, mais le beau-père est prêt à payer... Les jeux semblent faits lorsqu'en août 1991 Prudential, alarmée par la réputation du Japonais, préfère rompre la négociation.

Qu'à cela ne tienne! Bientôt un raider

américain, Oliver Grace Junior, se porte acquéreur de l'Empire State pour... 42 millions et emporte le morceau. On découvrira par la suite qu'il a payé avec l'argent de la Nippon Sangyo et qu'il se prête à une opération de portage. En janvier 1993, après un délai jugé raisonnable et une commission de 2 millions, l'Américain revendra l'immeuble à une société de l'île de Man, NS 1991 American Trust, créée pour l'occasion par les Renoir. Là encore, le secret est de règle, mais tout porte Hideki Yokoi à croire qu'il est propriétaire du gratte-ciel le plus célèbre du monde. Il va rapidement déchanter.

Fin 1993, le Japonais est rattrapé par le dossier de l'hôtel New Japan. Malgré son grand âge (79 ans) et de sérieux problèmes de santé, il est condamné à la prison ferme et incarcéré en mai 1994. Coïncidence? Dans les jours qui suivent, les événements se précipitent du côté de New York. Le 25 juin, les Renoir s'associent, par le truchement du trust de l'île de Man qu'ils contrôlent, avec Donald Trump, un promoteur immobilier américain qui défraye la chronique mondaine et financière depuis des années. Dans la corbeille de la nouvelle société, la Trump Empire State Partners, les Renoir apportent le gratte-ciel et M. Trump son savoir-faire.

Sa part du marché dépend en fait de deux conditions. La première, l'obtention d'une hypothèque sur l'Empire State Building au profit des Renoir, est vite remplie: le 27 juin, le roi des casinos d'Atlantic City obtient 11,7 millions d'une compagnie d'assurances, dont six prendront, peu après, la direction de l'île de Man. La seconde condition concerne la capacité de l'Américain à valoriser l'investissement. Et donc à casser le bail en cours. Il va s'y employer, à grand renfort d'opérations médiatiques, en accusant les gérants de toutes les négligences. Et même de laisser proliférer les rats dans les couloirs du célèbre gratte-ciel! La gérance ripostera en assignant M. Trump devant la Cour suprême de New York pour tentative d'extorsion de fonds.

Du fond de sa prison, Hideki Yokoi apprend ces développements au fil de rares visites. Mais tout est si fragmentaire, et sa confiance en Kiko est telle qu'il se refuse à y croire. Il lui faudra plusieurs mois pour se convaincre que sa fille et son gendre, profitant de son incarcération, l'ont dépensé non seulement de l'Empire State Building, mais aussi d'Ohika Castle, par le biais de montages compliqués. Il demande des explications. Faute d'en recevoir, il engage des poursuites judiciaires, le 2 novembre 1994, contre sa fille et son gendre, qu'il accuse d'avoir passé un accord frauduleux avec Donald Trump et auxquels il réclame

250 millions de dommages et intérêts.

En novembre, à New York, des avocats des deux parties nous ont donné deux lectures fort différentes de cette affaire. Pour John D. Winter, conseil de Jean-Paul Renoir et membre du célèbre cabinet Patterson, Belknap, Webb et Tyler, dont les bureaux offrent une vue saisissante sur l'Empire State Building, tout aurait été voulu par Hideki Yokoi, les Renoir n'étant que des exécutants. «M. Yokoi a donné des instructions à sa fille, qui s'est bornée à les exécuter», affirme l'avocat, qui balaie les arguments de la partie adverse. D'après lui, «on ne peut pas parler de détournement et encore moins de vol». D'abord, parce que le nom de M. Yokoi n'a pas disparu de sociétés dont il reste l'un des bénéficiaires. Ensuite, parce qu'il aurait acheté l'immeuble de Manhattan pour l'offrir à sa fille. «Comme l'a expliqué Kiko Nakahara elle-même, le gratte-ciel est un cadeau que son père avait décidé de lui faire et qui devait lui revenir après sa mort», rappelle l'avocat.

Quant à l'association avec Donald Trump, si elle s'est faite à l'insu de M. Yokoi, c'est qu'il était en prison. Mais elle était «logique» dans la mesure où elle prolongeait une négociation amorcée en 1993, à Tokyo, entre l'Américain et le Japonais en vue d'édifier en commun une Trump Tower (une tour résidentielle et commerciale) comme il en existe aux États-Unis, sur l'emplacement de l'hôtel New Japan. «M. et Mme Renoir pensent qu'ils ont agi au mieux des intérêts de M. Yokoi», précise l'avocat. Bref, il n'y aurait dans tout cela rien d'illégal, et M. Winter ne doute pas de l'issue du procès.

Pour Steve Rosen, qui défend les intérêts du milliardaire japonais, pareille argumentation ne résiste pas à l'épreuve des faits. «D'abord, dit-il, tout a été acheté avec l'argent de la Nippon Sangyo, dont Yokoi est le principal actionnaire; or il se trouve aujourd'hui marginalisé et à la merci des Renoir.» Ensuite, Mme Nakahara, fondée de pouvoir de la Nippon Sangyo, n'avait pas le droit — «c'est interdit par la loi» — de transférer les biens acquis au nom de cette société à son propre compte; et encore moins de les partager sans accord du conseil d'administration. Enfin, cadeau ou pas, aux États-Unis, tout transfert immobilier doit se faire par écrit. Ce qui n'a pas été le cas ici. M. Rosen remarque incidemment que tout a été fait avec la complicité d'avocats qui n'ont pas jugé nécessaire de tirer le signal d'alarme.

Ces irrégularités et l'enchaînement des faits laissent peu de place au doute: les Renoir ont bel et bien «détourné» l'Empire State Building et des millions de dollars, dont on ne sait toujours pas où ils sont passés, à leur profit. Steve Rosen en est d'au-

tant plus persuadé que le couple a eu recours en France au même stratagème pour s'approprier d'autres biens de la Nippon Sangyo.

À New York comme à Paris, les défenseurs de la société japonaise ne manquent pas une occasion de mettre en parallèle le cas de l'Empire State Building et celui des «châteaux japonais» (*Le Monde* daté 17-18 mars 1996), considérés comme deux volets d'un même dossier. Les similitudes sont, en effet, troublantes. Ici aussi, c'est à l'époque où son vieux père malade croupissait en prison que Mme Nakahara et son mari transfèrent les châteaux achetés pour le compte de la Nippon Sangyo dans une nouvelle société, Châteaux Holdings, entièrement contrôlée par eux. Une société dont le capital approche les 200 millions de francs. Mais, pour ce tour de passe-passe, la Japonaise a utilisé un pouvoir falsifié. Rattrapée par la justice française, elle sera mise en examen, puis incarcérée en janvier 1996, à Versailles, par le juge d'instruction Sylvie Petit-Leclair, pour «faux, usage de faux et escroquerie en bande organisée».

Son mari, qui fait l'objet d'un mandat d'arrêt international, est en cavale. Deux avocats français qui ont participé au montage litigieux sont également épinglés. L'affaire avait fait d'autant plus de bruit qu'elle s'accompagnait de pillages et de dégradations dans plusieurs châteaux, notamment dans ceux de Sully à Rosny-sur-Seine et de Mme du Barry à Louveciennes (Yvelines). En octobre 1992, Jean-Paul Renoir et un antiquaire britannique avaient été mis en examen pour «dégradation et modification de site classé».

L'Empire et les châteaux sont, aujourd'hui, liés par le biais de sociétés communes aux deux montages. Mais, compte tenu de l'imbroglio juridico-financier, des possibilités de recours et du poids des cabinets d'avocats, les deux affaires ne sont pas près d'être tranchées. Et, dans l'immédiat, rien ne laisse présager un compromis.

Pour le reste, la situation ne manque pas d'ironie. Hideki Yokoi a survécu à la prison. Il en est sorti, mais il n'est pas près de réaliser son vœu le plus cher: récupérer l'Empire State Building avant sa mort. Sa fille Kiko pourrait sans doute l'aider. Mais elle reste en prison, et ses rares explications ne permettent pas de dire si elle a été dans toutes ces affaires un complice actif ou un prête-nom manipulé. Et puis comment voler au secours de son père sans mettre en péril son mari? Enfin, suprême ironie, c'est Donald Trump, qui n'a pas mis un sou dans l'affaire, qui tire son épingle du jeu. Paré du titre de propriétaire, c'est lui qui collecte chaque mois les loyers du gratte-ciel. Pour le moment, grâce à lui, l'Empire reste américain.